

A stylized map of Europe is the background. Overlaid on the map are several stacks of money, each represented by a tall, thin rectangle with the letter 'E' repeated vertically. There are five such stacks of varying heights located across the European continent. Scattered around the map are several banknotes, depicted as simple outlines with a central circle containing a stylized '€' symbol. The banknotes are in various orientations, some appearing to float or fall. A large, solid green rectangle is positioned in the lower-left quadrant, containing the main title and subtitle in white text.

BANQUES EN EXIL :

COMMENT LES GRANDES
BANQUES EUROPÉENNES
PROFITENT DES
PARADIS FISCAUX

FairFinanceGuide®
International



OXFAM

VISIT...

LANZAROTE
Caliente.COM

BANQUES EN EXIL :

**COMMENT LES GRANDES
BANQUES EUROPÉENNES
PROFITENT DES
PARADIS FISCAUX**



Éditeur: Oxfam International

Auteurs: Manon Aubry, Thomas Dauphin

Avec les contributions de : Aurore Chardonnet, Max Lawson, Michael McCarthy Flynn, Robert Silverman, Francis Weyzig.

Ce rapport a été rédigé sur la base d'une recherche initiale commandée par Oxfam au Centre de Recherche sur les Entreprises Multinationales (SOMO) - www.somo.nl - Nous remercions ses auteurs : Sam van Dijck, Rodrigo Fernandez et Indra Römgens.

Nous remercions également les personnes suivantes pour leurs précieux commentaires et contributions :

Leïla Bodeux, Vincent Bouvatier, Gunther Capelle-Blancard, Marion Cosperec, Christian Chavagneux, Alex Cobham, Penny Davies, Anne-Laure Delatte, Ellen Ehmke, Julien Floquet, Claire Godfrey, Sarah Guhr, Tobias Hauschild, Sara Jespersen, Jakob König, Mikhail Maslennikov, Victor Mourer, Alexandre Naulot, Raphaël Odini, Oliver Pearce, Nicolas Rangeon, Anna Ratcliff, Radhika Sarin, Susana Ruiz-Rodriguez, Eleonora Trementozzi, Frank Vanaerschot, Nicolas Vercken.

Nous adressons notre reconnaissance à OpenCorporates pour la mise à disposition de leur base de données sur les entreprises - www.opencorporates.com

Conception graphique : Maud Boyer / Figures Libres

Traduction depuis l'anglais : Audrey Mouysset

SOMMAIRE

RÉSUMÉ EXÉCUTIF	6
INTRODUCTION	10
L'ACTIVITÉ BANCAIRE DANS LES PARADIS FISCAUX : UNE AFFAIRE JUTEUSE	14
LES PARADIS FISCAUX PRÉFÉRÉS DES BANQUES EUROPÉENNES	26
CONCLUSION	34
RECOMMANDATIONS	35
ANNEXES	37
NOTES	40

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le monde des paradis fiscaux est encore trouble et entouré de mystères. Actuellement, en Europe, seules les entreprises du secteur bancaire sont obligées de publier les bénéfices réalisés et les impôts payés dans chaque pays d'implantation, y compris les paradis fiscaux. Cette obligation, connue sous le nom de « reporting pays par pays public », est la conséquence des mesures prises au lendemain de la crise financière avec pour objectif de rendre les banques plus transparentes et redevables de leurs activités vis-à-vis des citoyens.¹ Depuis 2015, toutes les banques installées dans l'Union européenne rendent donc des comptes sur leurs opérations dans le monde entier. Le présent rapport est le résultat d'une recherche inédite menée par Oxfam, exploitant pour la première fois et analysant en profondeur ces informations. Il expose l'ampleur du recours aux paradis fiscaux par les 20 plus grandes banques de l'Union Européenne.

Les paradis fiscaux favorisent notamment le transfert de bénéfices, une pratique de longue date des entreprises multinationales, y compris des banques, qui consiste à déplacer artificiellement leurs bénéfices dans des pays à fiscalité faible, voire nulle, afin d'échapper à l'impôt. Ce tour de passe-passe comptable bien connu se caractérise par des bénéfices amoindris, voire des pertes, déclarés par les entreprises dans les territoires où elles ont réalisé leur activité économique, avec pour effet d'y réduire artificiellement leurs contributions fiscales.

Le recours aux paradis fiscaux par un grand nombre d'entreprises, dont les banques européennes, est devenu monnaie courante au cours des dernières décennies et les contributions fiscales des grandes entreprises n'ont cessé de diminuer en raison du nivellement par le bas de l'impôt sur les sociétés auquel se livrent les gouvernements.² Ces pratiques sont responsables d'un manque à gagner fiscal considérable pour les États, qui se traduit par une hausse de la pauvreté et des inégalités. En effet, pour pallier cette perte de recettes fiscales, les gouvernements n'ont souvent pas d'autre choix que d'augmenter les impôts indirects (comme la taxe sur la valeur ajoutée), que les citoyens ordinaires payent au prix fort, ou de réduire les services publics, là encore

affectant davantage les tranches les moins aisées de la population, en particulier les femmes.

Ce rapport d'Oxfam est le résultat de la première analyse en profondeur des informations pays par pays. Il expose l'ampleur du recours aux paradis fiscaux par les 20 plus grandes banques de l'Union Européenne

En dépit d'un fort consensus sur le préjudice causé par l'évasion fiscale des multinationales, il est encore bien difficile d'obtenir des données indiquant avec précision l'ampleur du recours aux paradis fiscaux par les entreprises. En effet, à ce jour, les grandes entreprises autres que les banques ne sont pas tenues de publier les montants des bénéfices qu'elles réalisent et des impôts qu'elles payent dans chacun de leurs pays d'implantation. Tout au plus, elles publient des comptes agrégés qui ne permettent pas de connaître précisément leurs opérations dans les paradis fiscaux.

La recherche d'Oxfam sur les 20 plus grandes entreprises du secteur bancaire européen donne un aperçu de l'utilisation abusive des paradis fiscaux par les grandes entreprises. Les résultats sont saisissants :

➔ Les vingt plus grandes banques européennes déclarent un euro sur quatre de leurs bénéfices dans les paradis fiscaux, soit un total de 25 milliards d'euros en 2015. Ces territoires ne représentant que 5% du PIB mondial et 1% de la population mondiale : le caractère disproportionné des activités réalisées par les banques dans ces juridictions à fiscalité faible apparaît évident³.

➔ Si les paradis fiscaux ont contribué à hauteur de 26% au total des bénéfices générés par les vingt plus grandes banques européennes, ils ne représentaient que 12% du total de leur chiffre d'affaires et 7% du nombre de leurs employés. Ces chiffres illustrent le net décalage entre les bénéfices que ces banques génèrent dans les paradis fiscaux et le niveau d'activité économique réelle qu'elles y réalisent.

➔ En 2015, les vingt plus grandes banques de l'Union Européenne ont dégagé 4,9 milliards d'euros de bénéfices au Luxembourg, soit plus qu'au Royaume-Uni, en Suède et en Allemagne réunis.⁴

➔ Barclays, la 5^{ème} plus grande banque en Europe, a déclaré à elle-seule 557 millions d'euros de bénéfices au Luxembourg et versé seulement un million d'euros au titre de l'impôt sur les bénéfices, ce qui représente un taux effectif d'imposition de 0,2%.

➔ Il est courant que les banques ne paient aucun impôt sur les bénéfices enregistrés dans les paradis fiscaux. Ainsi, les banques européennes ne se sont pas acquittées du moindre euro d'impôt sur 383 millions de bénéfices réalisés dans ces territoires.⁵

➔ Dans le même temps, plusieurs de ces banques déclarent des résultats négatifs dans leurs principaux marchés. Deutsche Bank a déclaré une perte en Allemagne alors qu'elle a réalisé un bénéfice de 1,897 milliard d'euros dans les paradis fiscaux.

➔ Une partie non négligeable de ces bénéfices est obtenue sans que les banques n'emploient le moindre salarié dans les pays concernés. En tout, 628 millions d'euros de bénéfices, au moins, sont réalisés dans des pays où elles n'emploient personne.⁶

➔ 59% des filiales des banques européennes implantées aux États-Unis sont domiciliées dans l'État du Delaware, un paradis fiscal reconnu, et 42% de ces filiales dont l'adresse a pu être identifiée sont localisées exactement à la même adresse, un bâtiment connu pour être l'adresse juridique de plus de 285 000 entreprises.⁷

➔ De faibles niveaux de bénéfices dans certains pays sont susceptibles de se répercuter sur les recettes fiscales. Par exemple, les banques européennes affichent un niveau d'activité économique similaire à Monaco et en Indonésie mais elles ont dégagé dix fois plus de bénéfices dans la Principauté.⁸ De tels écarts, qui semblent difficilement justifiés par l'activité économique réelle, sont de nature à priver des pays comme l'Indonésie, où 28 millions de personnes vivent dans l'extrême pauvreté, de recettes fiscales essentielles pour lutter contre les inégalités et la pauvreté.

Les 20 plus grandes banques européennes déclarent un 1 euro sur 4 de leurs bénéfices dans les paradis fiscaux, soit un total de 25 milliards d'euros en 2015

Les banques européennes ne se sont pas acquittées du moindre euro d'impôt sur 383 millions de bénéfices dans les paradis fiscaux en 2015

LE LUXEMBOURG ET L'IRLANDE : LES PARADIS FISCAUX PRÉFÉRÉS DES BANQUES

Une poignée de paradis fiscaux occupe une place de premier rang dans les activités des banques. Ils incitent les banques à déplacer leurs bénéfices de façon artificielle sur leur territoire. Les vingt plus grandes banques tirent 8,4% du total de leurs bénéfices de deux paradis fiscaux seulement : le Luxembourg et l'Irlande.

- **Luxembourg** : en 2015, les banques ont dégagé 4,9 milliards d'euros de bénéfices dans le Grand-Duché. Cela représente 5,2% du total de leurs bénéfices obtenus avec à peine 0,5% de leurs effectifs, un niveau exceptionnellement élevé pour un pays où vit 0,008% de la population mondiale. Ce montant dépasse les bénéfices affichés pour le Royaume-Uni, la Suède et l'Allemagne réunis.⁹ Les 42 employés de Barclays au Luxembourg sont parvenus à générer 557 millions d'euros de bénéfices, amenant la productivité moyenne par employé à 13,255 millions, ce qui est 348 fois supérieur à la moyenne mondiale de la banque (38 000 euros). Sur ces bénéfices colossaux, Barclays n'a payé pratiquement aucun impôt, à peine un million d'euros.

- **Irlande** : les bénéfices réalisés par les banques en 2015 en Irlande étaient proches de leur chiffre d'affaires, voire supérieurs. Elles y ont dégagé 2,3 milliards d'euros de bénéfices pour un chiffre d'affaires total de seulement 3 milliards. À titre de comparaison, en Suède, où leur chiffre d'affaires est semblable, les banques n'ont gagné que 0,9 milliard de bénéfices. Cinq banques (RBS, Société Générale, UniCredit, Santander et BBVA) ont même obtenu un niveau de profit supérieur à 100%, c'est-à-dire que le volume de leurs bénéfices dépassait celui de leur chiffre d'affaires, ce qui peut laisser penser qu'elles transfèrent artificiellement leurs bénéfices en Irlande. De plus, les taux d'imposition effectifs pour ces bénéfices importants sont souvent largement inférieurs au taux d'imposition, déjà peu élevé (12,5%), en vigueur pour les sociétés en Irlande. Dans la réalité, le taux effectif moyen pour les seize plus grandes banques européennes présentes en Irlande¹⁰ n'est que de 6%, soit la moitié du taux nominal, et trois d'entre elles (Barclays, RBS et Crédit Agricole) ne paient que 2% d'impôt.

Les employés les plus productifs au monde ?

L'analyse des données pays par pays réalisée par Oxfam révèle que les employés situés dans un paradis fiscal apparaissent quatre fois plus « productifs » qu'un employé moyen. En 2015, un employé moyen à plein temps générerait pour sa banque 45 000 euros de bénéfices, contre 171 000 euros en moyenne pour celui travaillant dans les paradis fiscaux. Un employé de la banque italienne Intesa Sanpaolo situé dans un paradis fiscal s'avère vingt fois plus « productif » que l'employé moyen de cette banque. Cette productivité élevée par employé dans les paradis fiscaux masque alors en réalité des profits anormalement élevés dans ces pays. Les données montrent également qu'en moyenne,

les activités des vingt plus grandes banques de l'UE affichent une rentabilité de 19%, ce qui signifie que pour cent euros de chiffre d'affaires, elles lui rapportent 19 euros de bénéfices. Dans les paradis fiscaux, les activités sont deux fois plus lucratives pour les banques : cent euros de chiffre d'affaires leur rapportent 42 euros de bénéfices. La banque britannique Lloyds affiche l'écart le plus marqué puisque, comparé à sa performance moyenne, elle est six fois plus rentable dans les paradis fiscaux.

Distinguer le bon grain de l'ivraie

Fait intéressant, l'étude révèle que les banques ne se comportent pas toutes de la même façon : chacune des vingt banques a des opérations dans les paradis fiscaux, mais certaines y sont bien plus actives que d'autres et semblent davantage s'en servir pour se soustraire à l'impôt. Cela confirme qu'il est tout à fait possible pour une banque d'adopter un comportement plus éthique indépendamment des pressions du marché.

Les banques sont également parmi les principales facilitatrices de l'évasion fiscale pour le compte de leurs clients. Ainsi, cinq banques de cette étude sont parmi les dix banques les plus impliquées dans le scandale des « Panama Papers » et ont créé près de 7 000 sociétés offshore.¹¹ Compte tenu du rôle d'intermédiaire que les banques jouent dans l'évasion fiscale de leurs clients, il n'est pas étonnant qu'elles utilisent également les paradis fiscaux pour leur propre compte.

Rien ne vaut la lumière pour dissiper les doutes

La présente étude témoigne de l'importance des données issues de cet exercice de transparence. Loin d'être parfaites, les informations publiées par les banques doivent encore être améliorées, mais un tel niveau d'information change la donne car il permet de prendre conscience, concrètement, de l'étendue du problème que constituent les paradis fiscaux et les pratiques fiscales qu'ils permettent.

Il est à présent urgent d'étendre le reporting pays par pays public à l'ensemble des secteurs économiques. Ce faisant, les États pourront plus facilement lutter contre l'évasion fiscale, rapatrier les recettes fiscales qui leur sont dues et les investir dans la santé, l'éducation, la protection sociale et la création d'emploi, luttant ainsi contre les inégalités. Ces informations favoriseront l'adoption de sanctions et de mesures incitatives permettant de mettre fin à ce problème, au bénéfice de toute la société. En outre, si leurs activités étaient

rendues publiques, les entreprises seraient contraintes de faire preuve d'une plus grande responsabilité fiscale.

En avril 2016, à la suite de plusieurs appels lancés par les citoyens et le Parlement européen, la Commission européenne a proposé que l'ensemble des multinationales soient soumises au reporting pays par pays public.¹² Toutefois, le texte présenté par la Commission contient plusieurs failles, dont celui de limiter le reporting pays par pays public aux activités réalisées sur le territoire de l'UE et dans les paradis fiscaux d'une

liste arbitraire. De ce fait, il subsiste de nombreuses zones d'ombre et de nombreux pays tiers ne pourront accéder aux informations essentielles concernant les activités des entreprises européennes sur leur territoire. En l'état, il leur sera donc impossible de savoir si elles payent leur juste part d'impôt.

Il est urgent d'aller plus loin en exigeant un reporting pays par pays public complet de la part de toutes les entreprises sur l'ensemble de leurs activités dans chaque pays du globe.

Oxfam appelle les gouvernements à améliorer le reporting pays par pays public existant et à l'étendre au-delà du secteur bancaire pour qu'il s'applique à toutes les entreprises multinationales

Cette obligation de transparence devrait comporter les critères suivants :

- ➔ Les données doivent être ventilées par pays et juridiction d'implantation, sans exception, à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE.
- ➔ Les informations doivent inclure les éléments suivants : chiffre d'affaires, nombre d'employés, actifs physiques, ventes, bénéfices et impôts (exigibles et effectivement payés), liste des filiales, nature des activités pour chaque filiale et aides publiques perçues.
- ➔ Un seuil de 40 millions d'euros de chiffre d'affaires doit être fixé, au-delà duquel toutes les entreprises seraient tenues de publier un rapport.

Pour autant, la transparence à elle seule ne permettra pas de mettre fin à la course à la concurrence fiscale. Les gouvernements doivent prendre des mesures pour répondre à cette problématique, de nouveau mise en exergue par les informations issues du reporting pays par pays public. Oxfam soutient le recours à une fiscalité et à des dépenses progressives pour lutter contre les inégalités et la pauvreté. Le mode d'imposition le plus progressif consiste à taxer les multinationales sur la base de leurs moyens. Les paradis fiscaux sont la manifestation ultime du nivellement par le bas de l'impôt sur les sociétés au niveau mondial. L'UE doit prendre des mesures efficaces au niveau régional et international afin de garantir une meilleure réglementation des paradis fiscaux et plus de transparence.

L'UE doit :

- ➔ Dresser une liste claire et objective des paradis fiscaux. Au-delà des mesures de transparence, les critères doivent inclure les taux d'imposition très faibles, voire nuls, ainsi que l'existence de pratiques fiscales dommageables accordant des réductions d'impôts considérables aux entreprises multinationales. Des mesures fortes contre les pays figurant sur la liste doivent également être prises pour limiter l'érosion de l'assiette fiscale et le transfert de bénéfices.
- ➔ Appliquer des règles strictes sur les sociétés étrangères contrôlées permettant aux gouvernements de taxer les bénéfices transférés de façon artificielle dans les paradis fiscaux. Cela peut se faire sans attendre un accord au niveau mondial.
- ➔ Soutenir la création d'une instance fiscale internationale qui encadre et coordonne une coopération fiscale internationale incluant tous les pays sur un pied d'égalité, pour garantir que les régimes fiscaux aux niveaux mondial, régional et national contribuent à l'intérêt général dans tous les pays.

INTRODUCTION

Il est urgent que les États qui entendent réellement combattre la crise mondiale des inégalités prennent des mesures visant à redistribuer les revenus et les richesses. Depuis le début du siècle, la moitié la plus pauvre de la population mondiale n'a reçu qu'1% de l'augmentation totale des richesses au niveau international, tandis que la moitié de cette augmentation a bénéficié au 1% le plus riche.¹³ L'évasion fiscale constitue l'un des principaux facteurs à l'origine de cette énorme concentration des revenus et des richesses. Elle représente un problème contre lequel il faut lutter si nous voulons mettre un terme aux inégalités extrêmes et en constante augmentation. À l'heure actuelle, la redistribution des richesses se fait par le haut et le fossé des inégalités ne cesse de se creuser. Cette concentration extrême de la richesse au sommet entrave l'éradication de la pauvreté dans le monde. Par conséquent, lorsque les États font face à une perte de recettes fiscales, ce sont les citoyens ordinaires qui en paient le prix : moins de financements sont disponibles pour les écoles et les hôpitaux, et des services publics essentiels sont réduits. L'autre option qui s'offre aux pouvoirs publics consiste à combler ce manque à gagner par une augmentation des impôts prélevés, comme la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), touchant de façon disproportionnée les tranches les moins aisées de la population. Dans le même temps, la hausse des bénéfices, découlant d'une imposition plus faible appliquée aux entreprises, profite aux actionnaires des entreprises prospères, creusant ainsi davantage le fossé entre riches et pauvres.

Si l'évasion fiscale touche tous les pays, elle a un effet relativement plus important sur les pays en développement, qui dépendent plus largement de la fiscalité appliquée aux entreprises pour lever les recettes publiques. Une étude récente publiée par le Fonds monétaire international (FMI) révèle que le manque à gagner fiscal lié à l'érosion de la base fiscale et au transfert de bénéfices des entreprises multinationales est 30% plus élevé dans les pays en développement que dans les pays de l'OCDE. Le transfert de bénéfices est une stratégie d'évasion fiscale employée par les multinationales qui consiste à transférer artificiellement des bénéfices depuis les pays où a lieu leur activité économique réelle vers des pays à fiscalité avantageuse, voire nulle. Le manque à gagner fiscal pour les pays

en développement attribuable à l'évasion fiscale des entreprises se chiffre à environ cent milliards de dollars par an. Ce montant suffirait très largement à fournir une éducation à chacun des 124 millions d'enfants actuellement non scolarisés et à financer des mesures de santé permettant de sauver la vie de six millions d'enfants.¹⁴ Les ressources publiques, financées par les impôts que prélèvent les pouvoirs publics, constituent un élément essentiel au développement et au bien-être des citoyens. Or, elles sont restreintes par un système qui permet aux individus fortunés et aux multinationales prospères de contourner ou de diminuer les impôts dont elles s'acquittent, tarissant ainsi les revenus dont la société a besoin pour fonctionner.

Les grandes banques jouent un rôle central dans les pratiques d'évasion fiscale à l'échelle mondiale. Toute une série de récents scandales a dévoilé que nombre d'individus et d'entreprises possédaient des comptes bancaires ouverts dans des paradis fiscaux bien connus : les scandales du « Offshore Leaks » (2013), du « Swiss Leaks » (2015), des « Panama Papers » et du « Bahamas Leaks » (tous deux en 2016)¹⁵ ne sont que quelques illustrations du rôle d'intermédiaire exercé par les banques, aux côtés de juristes et cabinets de conseil, pour faciliter l'évasion fiscale des individus et entreprises les plus fortunés.

Outre l'aide qu'elles apportent à leurs clients pour dissimuler leur fortune dans les paradis fiscaux, les banques utilisent aussi ces territoires dans le but de diminuer leur propre charge fiscale. Cependant, ces activités dans les paradis fiscaux restaient presque invisibles jusqu'à très récemment, à moins qu'un scandale ne les expose au grand jour.

Lever le voile de l'opacité fiscale

Grâce à l'entrée en vigueur, en 2013, d'une directive européenne instaurant le reporting pays par pays public¹⁶, cette situation change. En vertu de cette nouvelle législation, les grandes banques opérant au sein de l'UE sont tenues de publier les informations clés concernant leurs activités financières, y compris les impôts sur les bénéfices qu'elles doivent payer. Le secteur bancaire a été le premier grand secteur économique à se conformer à une norme commune de

reporting public applicable aux activités menées dans le monde entier. Si les banques y étaient initialement réticentes, la plupart ne s'oppose plus à cette mesure désormais.¹⁷ Des études montrent que le reporting pays par pays public n'a pas eu d'effet négatif sur ces banques, la majorité des entreprises examinées ayant maintenu ou amélioré leurs résultats au cours de la période d'évaluation.¹⁸ Ainsi, une rapide comparaison entre les performances des cinq plus grandes banques françaises en 2015 et 2014 montre que le total de leurs activités (chiffre d'affaires) a augmenté de sept pour cent (+ 9,5 Mds€) et leur résultat avant impôt de trente-huit pour cent (+ 10,6 Mds€) d'une année à l'autre.¹⁹ En 2015, toutes les grandes banques européennes ont, pour la première fois, publié des rapports pays par pays. Oxfam a analysé ces nouvelles données afin de mieux comprendre les activités menées par les banques dans les paradis fiscaux. Au regard de l'absence de transparence qui perdure au niveau du secteur bancaire international, et de la qualité inconstante des informations s'y rapportant, il convient de traiter ces données avec prudence. Néanmoins, la présente étude témoigne de l'importance des informations désormais disponibles. C'est pour cette raison qu'Oxfam plaide pour l'extension de ces normes de transparence à l'ensemble des secteurs économiques, comme un outil permettant de lutter contre les pratiques fiscales les plus dommageables et afin de placer la responsabilité fiscale des entreprises au cœur du débat public. La présente étude fait valoir que si des mesures supplémentaires sont prises pour améliorer le reporting pays par pays public actuellement applicable oxford comma - aux banques et la transparence fiscale dans son ensemble, grâce à l'extension du reporting public à tous les secteurs économiques, il sera alors plus facile pour les gouvernements de lutter contre l'évasion fiscale, de rapatrier les milliards d'euros et de dollars de recettes fiscales perdues et de les investir dans la santé, l'éducation, la protection sociale et la création d'emplois.

La valeur de la transparence

Le reporting pays par pays public fournit des informations, certes élémentaires, mais néanmoins essentielles, sur les activités des entreprises et les impôts qu'elles paient dans chacun de leurs pays d'implantation. Grâce à ces données, il est possible d'examiner si les banques déclarent leurs bénéfices et paient leurs impôts dans des pays différents de ceux où elles réalisent leurs activités, si elles utilisent les paradis fiscaux pour délocaliser artificiellement leurs bénéfices. Ce faisant, cet outil de suivi financier permet d'exiger des multinationales qu'elles rendent compte de leur obligation de payer leur juste part d'impôts, là où ils

sont exigibles. Sans de telles mesures, il est plus facile pour les entreprises de se soustraire, en toute impunité, à leurs obligations fiscales dans certains de leurs pays d'implantation, et il est très difficile de mettre au jour les failles du système fiscal ou de prendre les mesures pour y remédier. S'agissant des principales banques européennes, l'étude menée par Oxfam révèle, grâce aux nouvelles données publiées au titre du reporting pays par pays public, qu'elles ont déclaré près de 25 milliards d'euros de bénéfices pour la seule année 2015 dans des pays reconnus comme étant des paradis fiscaux, un montant très largement supérieur à l'activité économique réelle liée à leurs opérations globales dans ces territoires.

L'OCDE et l'UE ont lancé une série d'initiatives visant à obliger les multinationales à communiquer leurs informations pays par pays directement aux administrations fiscales qui ont convenu d'échanger ces informations entre elles. Or ces données restent confidentielles et inaccessibles au public. Les avancées en la matière ont donc été très inégales car plusieurs parties prenantes essentielles ont été exclues des discussions et n'ont accès à ces informations, ce qui ne serait pas le cas si les multinationales étaient tenues de les rendre publiques. Le reporting pays par pays public donnerait la possibilité aux pays en développement d'utiliser ces données pour réclamer et récupérer le manque à gagner fiscal. Les citoyens seraient mieux à même de savoir si une entreprise, dont ils achètent des biens ou utilisent les services, s'acquitte de sa juste part d'impôt, et contribue ainsi à financer les services publics. Les décideurs auraient à leur disposition un outil très puissant leur permettant de concevoir des systèmes fiscaux plus justes et plus efficaces. Quant aux investisseurs, aux actionnaires et aux syndicats, ils auraient une idée plus précise, pour chaque pays d'implantation d'une entreprise, de ses opérations, de sa performance financière et de la part d'impôts payés, et, le cas échéant, seraient en mesure d'identifier les risques juridiques, financiers et réputationnels encourus. Ce rapport a pour objet principal les pratiques fiscales des banques et la façon dont elles utilisent des paradis fiscaux.

Améliorer la transparence fiscale dans tous les secteurs

Si une transparence accrue ne suffira pas à elle-seule à réorganiser un système fiscal international faussé et défaillant, elle est toutefois une première étape fondamentale. La législation européenne introduisant l'obligation de reporting pays par pays public dans le secteur bancaire représente une avancée positive dans l'agenda international visant à améliorer la transparence fiscale. La législation qui permettrait d'étendre le repor-

LA PROPOSITION DE L'UE EN MATIÈRE DE TRANSPARENCE FISCALE LAISSE DE NOMBREUSES ZONES D'OMBRE

En avril 2016, face à la pression exercée par les citoyens et le Parlement européen, la Commission européenne a présenté une proposition de reporting public pour l'ensemble des grandes multinationales.²⁰ Toutefois, le texte de départ limite le reporting pays par pays public aux activités réalisées dans l'UE et dans une liste arbitraire de paradis fiscaux. Par ailleurs, seules les entreprises affichant un chiffre d'affaires annuel supérieur à 750 millions d'euros seraient tenues de publier leurs données fiscales, ce qui exclut 85 à 90% des multinationales.²¹

C'est à la suite des révélations de l'affaire des Panama Papers, en 2016, que la Commission européenne a ajouté, à la dernière minute, l'obligation pour les entreprises de publier également les informations sur les activités qu'elles ont dans une liste de paradis fiscaux que l'UE doit encore définir. Néanmoins, cette obligation s'appliquerait si leurs implantations dans l'UE ont des relations commerciales directes avec celles dans les paradis fiscaux. Si les transactions entre les implantations de l'UE et des paradis fiscaux sont réalisées via un autre pays hors-UE, l'obligation de transparence ne s'appliquerait pas pour les activités dans le paradis fiscal en question. Bien que perfectible, cette extension du reporting public à certains paradis fiscaux illustre que la pression citoyenne pour davantage de transparence pour lutter contre l'évasion fiscale commence à porter ses fruits. Mais cette proposition n'en demeure pas moins insuffisante dans la pratique. À l'heure actuelle, il n'existe en fait aucune liste noire des paradis fiscaux établie par l'UE, et toute tentative en ce sens aboutirait, vraisemblablement, à une liste très subjective et diplomatique. Seule la publication intégrale des informations pour chacun des pays d'implantation de toutes les entreprises dépassant le seuil de 40 millions d'euros de chiffre d'affaires permettra de faire la lumière sur ce qui se passe réellement dans les paradis fiscaux. Sans cela, les pays en développement continueront à être privés de tout accès aux informations sur les activités réalisées et sur les impôts payés par les multinationales présentes sur leurs territoires.

En novembre 2016, la France est devenue le premier pays à se doter d'une forme de reporting pays par pays public pour les multinationales.²² Malgré les nombreuses lacunes qu'elle contenait²³, la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « Loi Sapin II », aurait dû ouvrir la voie à l'adoption par les autres pays de l'UE de mesures similaires en faveur de la transparence. Mais, dans une décision surprenante rendue en décembre 2016, le Conseil constitutionnel de la République française a jugé le reporting pays par pays public inconstitutionnel car il représenterait « une atteinte disproportionnée à la liberté d'entreprendre ».²⁴ Il s'agit d'un arbitrage très contestable, d'une part, car il est difficile de comprendre comment des informations financières aussi basiques pourraient mettre en péril les activités d'une entreprise et, d'autre part, car la lutte contre l'évasion fiscale constitue elle-aussi un objectif de valeur constitutionnelle à part entière.²⁵

L'UE a encore la possibilité de montrer la voie en matière de transparence des entreprises et d'encourager les pays de l'OCDE et du G20 à suivre sa position audacieuse sur l'évasion fiscale. Dans l'immédiat, il est urgent que les ministres des États-Membres et le Parlement européen renforcent le projet de directive en y inscrivant l'obligation, pour toutes les grandes multinationales, de publier leurs informations relatives à chacun des pays où elles sont présentes.

ting public à l'ensemble des secteurs est en cours de négociation au niveau des États membres de l'UE et du Parlement européen (PE) et la pression citoyenne ne cesse de s'amplifier car le projet de directive de la Commission européenne (CE) nécessite encore de nettes améliorations (voir encadré ci-contre). Dans sa mouture actuelle, celui-ci exclut du champ d'application du reporting public certains pays d'implantation, le vidant potentiellement de son sens. Lors des négociations à venir, les États membres et le Parlement européen devront veiller à corriger cette faiblesse et œuvrer en faveur d'un accord couvrant tous les pays dans lesquels les multinationales sont actives.

Résumé de la méthodologie

Depuis 2015, en raison de l'entrée en vigueur de la Directive européenne de 2013 sur les exigences de fonds propres (CRDIV),²⁶ les banques européennes sont dans l'obligation de publier de nouvelles informations sur leurs activités dans chaque pays d'implantation. Ces données comprennent :

- une liste des (principales) filiales et des (principales) activités auxquelles elles participent
- le chiffre d'affaires
- le résultat avant impôt (bénéfices)
- le nombre de salariés sur une base équivalent temps plein (ETP)
- les impôts sur le résultat
- les subventions publiques perçues.

Ce nouvel ensemble de données publiques offre des indications sur les activités et les profils financiers des banques dans les pays où elles sont présentes. Sur la base de ces informations, la recherche réalisée par Oxfam donne un aperçu des activités menées par les banques dans les paradis fiscaux, pointant d'éventuels transferts de bénéfices en direction de ces juridictions, où la fiscalité est plus avantageuse. L'objet de la présente étude est de contribuer à l'élaboration de propositions propres à améliorer la qualité des données obtenues grâce au reporting pays par pays public et à en élargir le champ. L'annexe 2 décrit les défis qui se posent actuellement dans l'analyse des informations contenues dans le reporting pays par pays public des banques et propose des recommandations destinées à améliorer le format de ce reporting, ainsi qu'à en faciliter la compréhension et l'interprétation.

Plusieurs indicateurs ont été calculés à partir des informations données par les banques afin de comparer les activités des banques dans les paradis fiscaux et le reste du monde. L'annexe 1 (partie 1.3) décrit la méthodologie suivie pour ces calculs. Il convient de noter que ces calculs se fondent sur les données du reporting pays par pays public seulement (avant éliminations

globales) même si celles-ci diffèrent des comptes consolidés d'une banque.

Malgré des efforts ponctuels, la communauté internationale n'est pas parvenue à se mettre d'accord sur une liste commune de paradis fiscaux. L'UE a récemment mis sur la table des critères communs pour identifier les paradis fiscaux pour les entreprises et les juridictions opaques mais elle doit encore évaluer les pays tiers à l'aune de ces critères. De plus, les pays membres de l'UE seront d'office exclus de cette évaluation.

C'est pour ces différentes raisons qu'Oxfam s'appuie sur les critères décrits dans l'encadré « Qu'est-ce qu'un paradis fiscal ? », qui reprennent plusieurs critères appliqués par différentes instances internationales crédibles dans leurs travaux visant à établir une liste des paradis fiscaux. Il s'agit, par exemple, du U.S. Government Accountability Office (organisme d'audit, d'évaluation et d'investigation du Congrès des États-Unis, ou GAO en anglais), du Parlement européen ou de la Banque des règlements internationaux. La liste complète des paradis fiscaux établie par Oxfam figure à l'annexe 1 (partie 1.2).

QU'EST-CE QU'UN PARADIS FISCAL ?

Les paradis fiscaux sont des juridictions ou des territoires qui ont délibérément adopté des régimes juridiques et fiscaux qui permettent à des personnes physiques ou morales non-résidentes de réduire au maximum les impôts dont elles devraient s'acquitter là où elles mènent une activité économique substantielle.

Bien que les paradis fiscaux tendent à se spécialiser et que la plupart ne réunissent pas la totalité des critères incriminés, ils répondent généralement à plusieurs des critères suivants :

- Ils octroient des avantages fiscaux aux personnes physiques et morales non-résidentes sans exiger l'exercice d'une activité économique substantielle dans leur territoire ou un lien de dépendance avec leur pays.
- Ils proposent un taux d'imposition effectif très bas voire nul pour les personnes physiques ou morales.
- Les lois ou pratiques administratives en vigueur entravent l'échange automatique des informations fiscales entre gouvernements.
- Ils ont adopté des dispositions législatives, juridiques ou administratives qui maintiennent l'opacité sur la structure des entités légales (y compris les trusts, les organismes de bienfaisance, les fondations, etc.) ou conservent l'anonymat des détenteurs des actifs ou des droits.

OXFAM A COMPILÉ ET ANALYSÉ LES DONNÉES PUBLIÉES EN 2016, POUR L'EXERCICE 2015, PAR LES VINGT PLUS GRANDES BANQUES (EN TERMES DE TOTAL DES ACTIFS) DONT LE SIÈGE EST SITUÉ AU SEIN DE L'UE.

FRANCE



ALLEMAGNE



ITALY



PAYS-BAS



SPAIN



SWEDEN



ROYAUME-UNI



L'ACTIVITÉ BANCAIRE DANS LES PARADIS FISCAUX : UNE AFFAIRE JUTEUSE

Ce que les données révèlent : des bénéfices démesurés dans les paradis fiscaux

Les nouvelles données obtenues grâce au reporting pays par pays public donnent une idée de l'ampleur de l'utilisation des paradis fiscaux par les banques. L'analyse réalisée par Oxfam sur la manière dont les vingt plus grandes banques européennes utilisent ces territoires révèle que, prises ensemble, elles ont déclaré près de 25 milliards d'euros de bénéfices dans les paradis fiscaux pour l'année 2015. Comparé à la part respective de ces pays dans l'économie et la démographie mondiales, le décalage est évident : alors que les vingt banques enregistrent 26% de leurs bénéfices dans les paradis fiscaux, ces territoires eux-mêmes ne représentent que 5% du PIB mondial, et ne comptent que pour 1% de la population mondiale.²⁷ Cela montre la disproportion des bénéfices générés collectivement par les vingt banques dans les paradis fiscaux par rapport au niveau probable d'activité économique réelle qu'elles y réalisent, et donne de bonnes raisons de penser qu'elles transfèrent les bénéfices en direction de ces juridictions, ce qui mérite de leur part des explications supplémentaires. Bien qu'il soit difficile d'évaluer précisément la part des bénéfices qui est en réalité issue d'une activité dans d'autres pays, il est

probable qu'une part conséquente de ces bénéfices ait été transférée artificiellement vers les paradis fiscaux. Par de telles pratiques, les banques privent les États de recettes fiscales indispensables pour lutter contre les inégalités et financer les services publics essentiels comme la santé ou l'éducation.

Le graphique ci-contre illustre le décalage qui existe entre, d'un côté, les paradis fiscaux dans lesquels les banques enregistrent et accumulent leurs bénéfices, et, de l'autre, les pays où elles réalisent leurs activités économiques réelles. Il montre que si les vingt banques européennes réalisent 26% de leurs bénéfices totaux dans les paradis fiscaux, ces pays ne comptent que

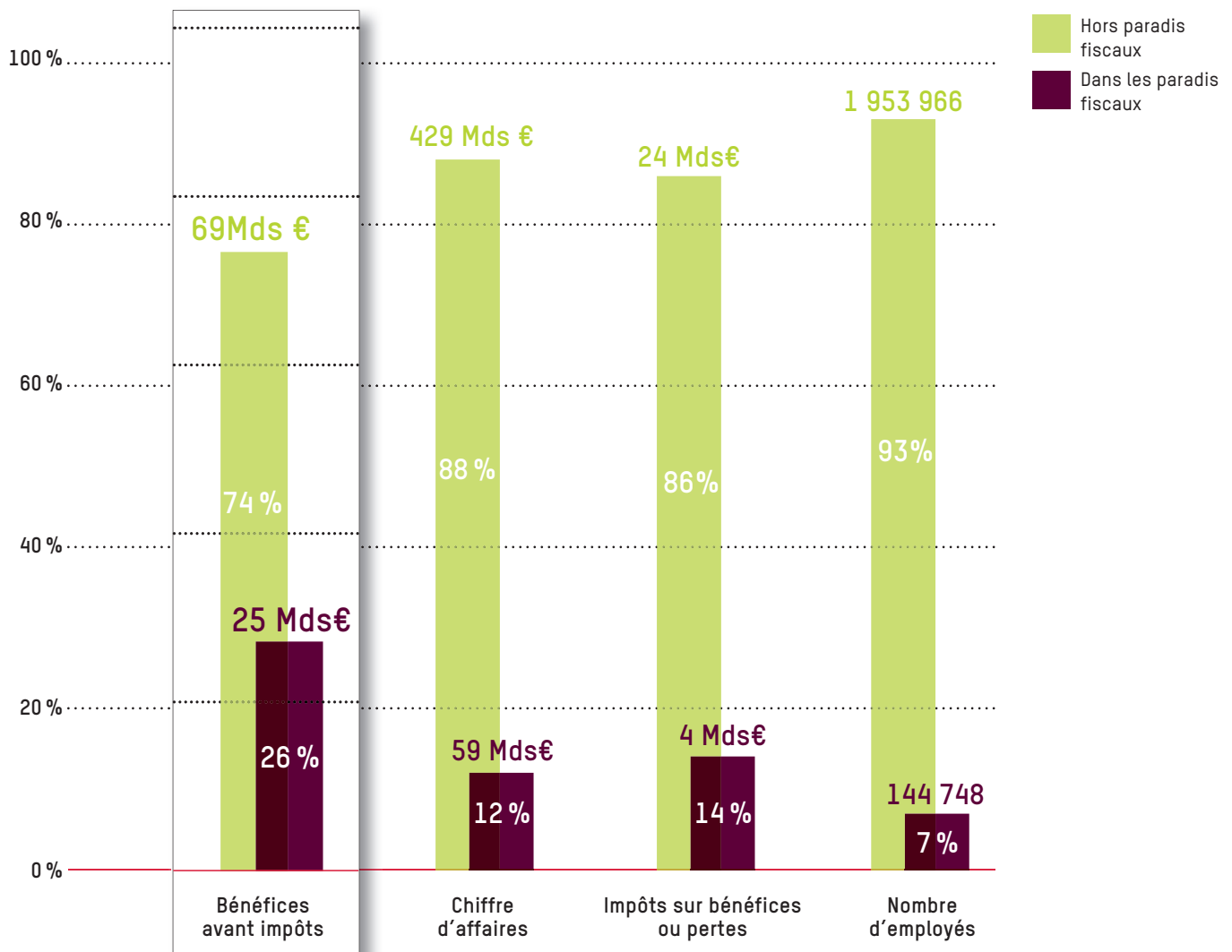
**Les 20 plus grandes
banques européennes
ont déclaré 25 Mds €
de bénéfices dans les
paradis fiscaux en 2015**

pour 14% des impôts totaux payés par les banques, 12% de leurs activités (chiffre d'affaires) et à peine 7% de leurs employés. Une distinction banque par banque fait apparaître des écarts encore plus frappants : par exemple, alors que 22% des bénéfices réalisés par la Société Générale ont été enregistrés dans des paradis fiscaux, seuls 10% de son chiffre d'affaires y ont été générés et 4% de ses employés y travaillaient.

La carte à la page 16-17 donne une vue d'ensemble des activités dans les paradis fiscaux des vingt principales banques de l'UE et le montant des bénéfices qu'elles déclarent ensemble dans chacun de ces pays. On peut y voir que certains paradis fiscaux sont plus couram-

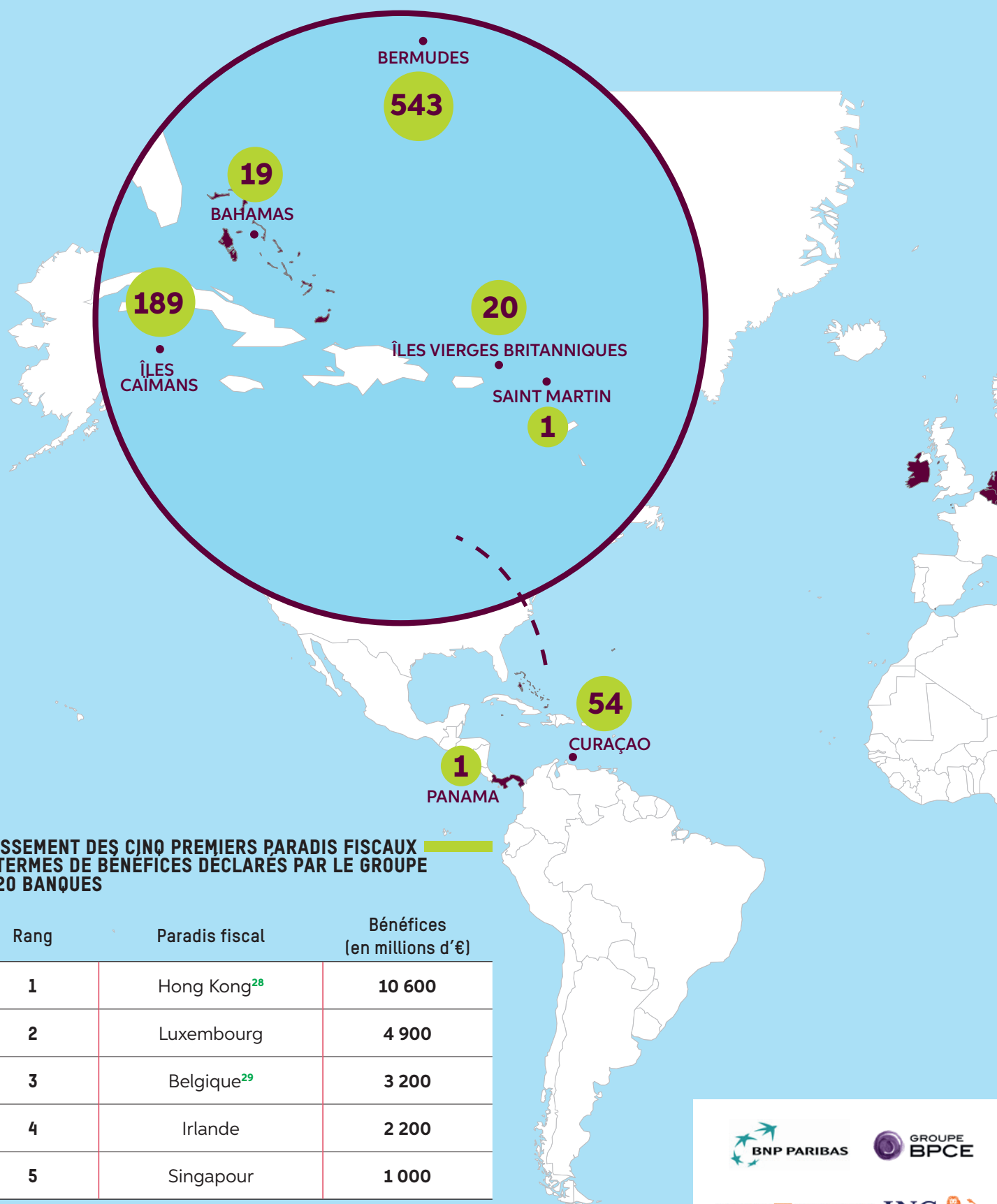
ment utilisés par les banques. D'autres semblent jouer un rôle disproportionné au regard de la taille limitée de leurs économies. La seconde partie offre une analyse plus approfondie à ce sujet.

ACTIVITÉS RÉALISÉES DANS LES PARADIS FISCAUX PAR LES VINGT PLUS GRANDES BANQUES DE L'UE EN 2015



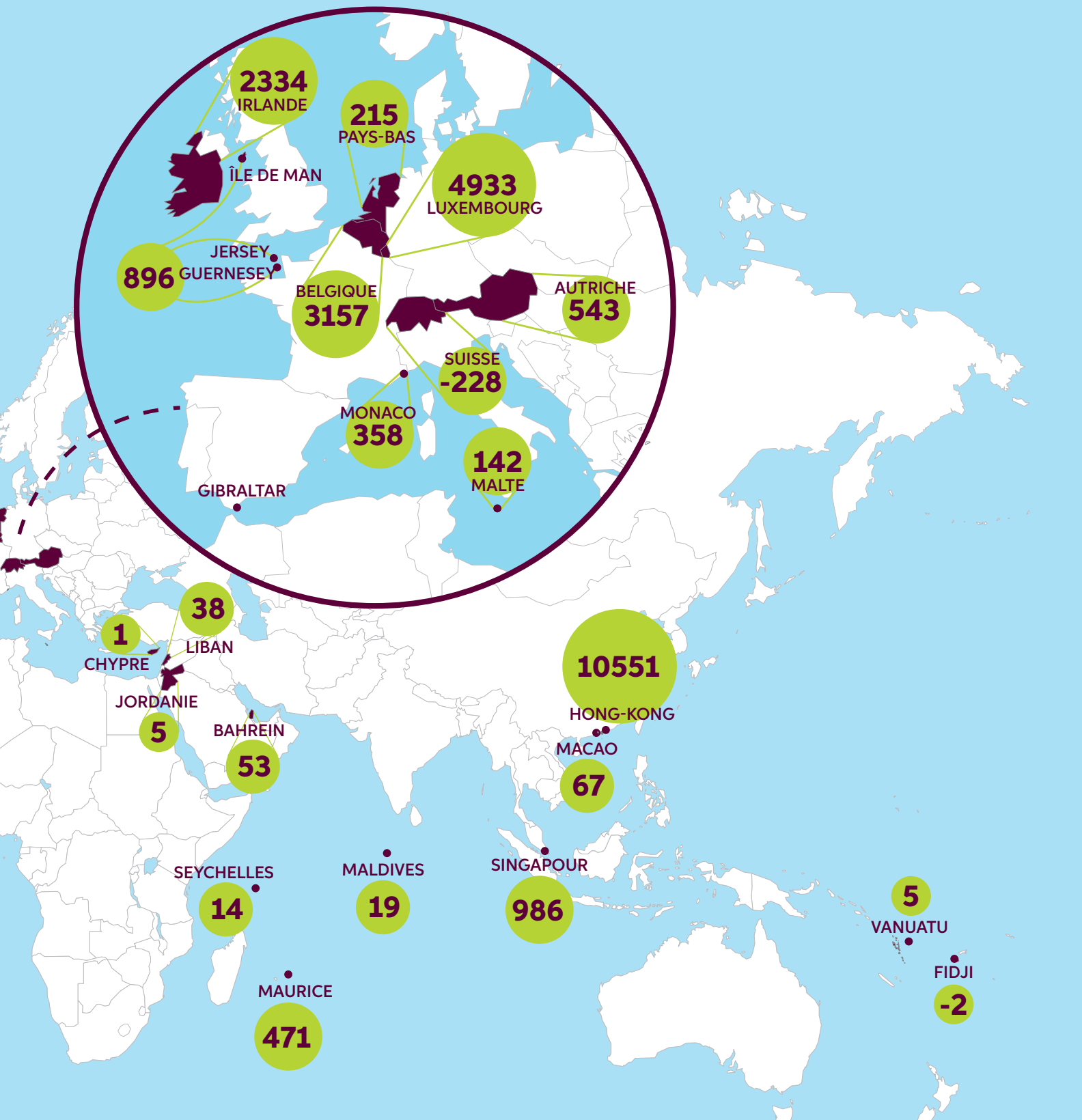
Alors que les vingt banques enregistrent 26% de leurs bénéfices dans les paradis fiscaux, ces territoires eux-mêmes ne représentent que 5% du PIB mondial, et ne comptent que pour 1% de la population mondiale

LES BÉNÉFICES DES 20 PLUS GRANDES BANQUES EUROPÉENNES DANS LES PARADIS FISCAUX



 Bénéfices déclarés par les 20 plus grandes banques européennes de l'UE en 2015 (en million d'euros)





BÉNÉFICES
PAR EMPLOYÉS
EN 2015 (€)

6,000 000

5,000 000

4,000 000

3,000 000

2,000 000

1,000 000

0

Îles Caïmans



Curaçao



Luxembourg



Irlande

MOYENNE PARADIS
FISCAUX

MOYENNE MONDIALE

MOYENNE DES PAYS
D'ORIGINE DES
BANQUES³⁰

Des activités qui rapportent gros

Les paradis fiscaux jouent un rôle central dans les activités des banques, dont certaines s'avèrent très lucratives avec, dans de nombreux cas, des ratios de productivité et de rentabilité particulièrement élevés. L'indicateur de productivité par employé, qui correspond au niveau de production exprimé en bénéfice (ou perte) annuel avant impôt généré par un employé sur une base équivalent temps plein (ETP), met en lumière des écarts de productivité entre les différentes implantations.

Un employé moyen à plein temps travaillant pour le groupe de banques génère 45 000 euros de bénéfices par an, contre 171 000 euros en moyenne pour celui travaillant dans les paradis fiscaux, soit quatre fois plus. De telles différences dans la productivité des employés semblent confirmer l'hypothèse de transfert artificiel des bénéfices, à des fins fiscales, vers un pays à fiscalité avantageuse, voire nulle. De plus, cette déformation se trouve amplifiée par le fait que les filiales des multinationales implantées dans les paradis fiscaux fonctionnent souvent avec relativement peu d'employés. Dans leurs pays d'origine, les employés des sièges des banques affichent une productivité moyenne par individu de 29 000 euros par

Un employé dans les paradis fiscaux génère en moyenne 4 fois plus de bénéfices pour sa banque qu'un employé moyen : 171 000 € contre 45 000 €

4 154 000

454 000

409 000

171 000

45 000

29 000

PRODUCTIVITÉ MOYENNE PAR PAYS ET PAR GROUPE DE PAYS³¹

Remarque : à titre d'exemple, un employé à temps plein aux Îles Caïmans a généré 6 298 000 d'euros en 2015 contre 45 000 euros en moyenne. Dans certains pays d'origine des banques, la productivité est faussée en raison de pertes importantes déclarées par certaines banques.

an, six fois moins que la moyenne d'un employé dans un paradis fiscal. Certaines banques basées au sein de l'UE ont déclaré des bénéfices relativement faibles, voire des pertes, dans leur pays d'origine, creusant encore davantage cet écart.³² On peut difficilement penser que ces niveaux considérables de productivité reflètent le degré de compétence et d'efficacité des employés travaillant dans les paradis fiscaux ; ils sont, plutôt, révélateurs de l'anormalité des bénéfices déclarés dans ces territoires. En diminuant de manière artificielle la rentabilité de leurs activités dans certains pays pour réduire leurs charges fiscales, les entreprises faussent les indicateurs économiques qui devraient stimuler de réels investissements.

Une analyse par banque et par pays révèle un écart plus important encore entre les paradis fiscaux et le reste du monde. Ainsi, un employé travaillant pour un établissement de la banque italienne Intesa Sanpa-

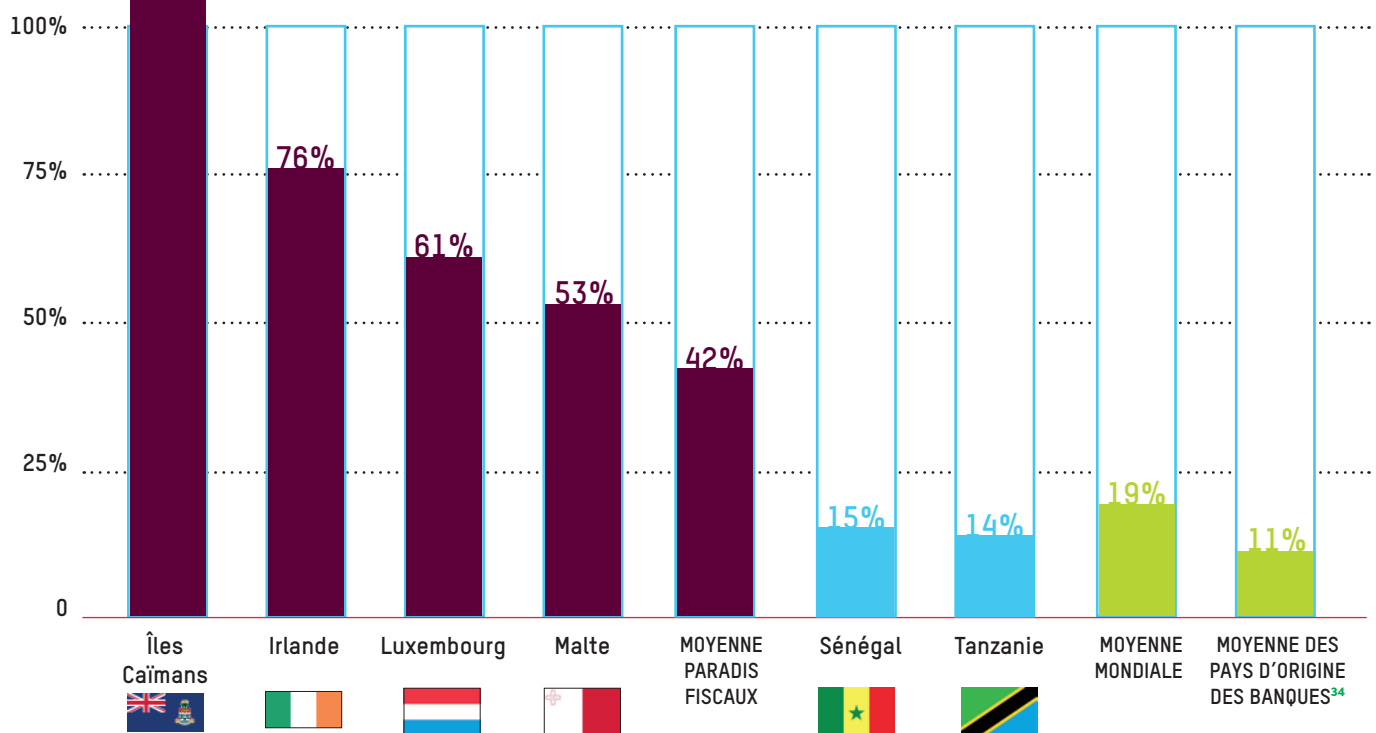
olo dans un paradis fiscal génère en moyenne 1,75 million d'euros par an pour le groupe et s'avère vingt fois plus « productif » que l'employé moyen.

Les paradis fiscaux ne constituent pas un groupe homogène de territoires, et il est tout à fait possible

que les banques réalisent des opérations dans certains d'entre eux pour des raisons légitimes. Bien que les banques n'enregistrent pas des records de productivité dans tous les territoires offshore considérés comme paradis fiscaux, les bénéfices par employé sont cependant stupéfiants dans certains d'entre eux (voir la seconde partie pour une analyse plus approfondie). Le chiffre le plus élevé en 2015 était de 6,3 millions d'euros par employé aux Îles Caïmans.

Dans le même ordre d'idées, l'indice de rentabilité est un autre indicateur permettant de comparer les activités des banques dans les paradis fiscaux et le reste du monde : il mesure les marges bénéficiaires dégagées par les banques, c'est-à-dire le niveau de bénéfices obtenu par rapport au chiffre d'affaires. L'indice de rentabilité permet ainsi de calculer combien de bénéfices sont générés pour chaque euro d'activité des banques et permet d'établir une tendance de rentabilité beaucoup plus élevée dans les paradis fiscaux : les données montrent que la rentabilité totale des vingt banques est de 19%, ce qui veut dire que 100 euros de chiffre d'affaires rapportent 19 euros de bénéfices. Toutefois, dans les paradis fiscaux, les marges bénéficiaires représentent plus du double et atteignent une valeur de 42%. Autrement dit, 100 euros de chiffre d'affaires rapportent 42 euros de bénéfices. La banque britannique Lloyds affiche l'écart

PROFITABILITÉ MOYENNE PAR PAYS ET GROUPE DE PAYS³³



Remarque : à titre d'exemple, en Irlande, pour 100 euros de chiffre d'affaires, les banques basées au sein de l'UE réalisent en moyenne 76 euros de bénéfices. Dans certains pays d'origine, la rentabilité est faussée en raison de pertes importantes déclarées par certaines banques.

LES BANQUES FRANÇAISES MAINTIENNENT LEURS MARGES BÉNÉFICIAIRES

Dans une étude précédente,³⁵ Oxfam avait analysé les rapports pays par pays de 2014 publiés par les cinq plus grandes banques françaises, les premières à rendre publiques ces données à la suite de l'entrée en vigueur de la loi bancaire française en 2013.³⁶ Les informations indiquaient qu'un employé situé dans un paradis fiscal rapporte 114 000 euros de bénéfices à sa banque, soit plus du double de ce que réalise l'employé moyen (50 000 euros). En 2015, la productivité par employé a légèrement augmenté, atteignant 127 000 euros pour un employé travaillant dans un paradis fiscal contre une moyenne de 61 000 euros. De même, les activités bancaires en 2015 ont été plus rentables dans les paradis fiscaux (avec une marge bénéficiaire de 37%) que la moyenne (27%), à l'image de la tendance relevée pour l'année 2014 (36% contre 24%).

le plus marqué : comparée à sa performance moyenne, elle est six fois plus rentable dans les paradis fiscaux³⁷.

Les bénéfices générés par les banques dans les paradis fiscaux semblent particulièrement élevés par rapport à ceux générés dans les autres pays et sont, en cela, révélateurs de la fracture à l'échelle internationale entre les activités réalisées dans les paradis fiscaux et le reste du monde. Il faut tout d'abord souligner que dans un groupe donné de paradis fiscaux, les ratios extrêmes sont beaucoup plus fréquents, ce qui indique la présence d'activités apparemment anormales dans ces juridictions. En deuxième lieu, les pays d'origine des banques mis à part,³⁸ c'est dans les pays en développement que les ratios de productivité et de profitabilité sont les plus faibles.³⁹ Bien que les activités des banques basées au sein de l'UE ne soient pas si significatives pour tous les pays en développement, le transfert de millions d'euros de bénéfices hors de ces pays peut avoir des effets très négatifs par rapport à la taille de leurs économies.

L'Indonésie est l'un des pays où les inégalités croissent le plus vite et compte 28 millions de personnes qui vivent avec moins de 2 dollars par jour.⁴⁰ Un employé

à temps plein des banques européennes en Indonésie ne génère que 4 000 euros par an, un montant dix fois inférieur à la moyenne globale et 42 fois inférieur à celui prévalant dans les paradis fiscaux. Si les banques européennes affichaient un chiffre d'affaires en 2015 similaire en Indonésie et à Monaco (respectivement 973 et 918 millions d'euros), huit banques situées dans la Principauté ont dégagé 358 millions d'euros de bénéfices tandis qu'en Indonésie sept banques ne sont parvenues à en générer que 43 millions.

Une tendance similaire se dessine également dans de nombreux autres pays pauvres : les niveaux de productivité annuelle par employé de 11 000 euros en Tanzanie, 15 000 euros au Sénégal et 19 000 euros en Ouganda se situent tous bien en dessous des 171 000 euros relevés dans les paradis fiscaux. De même, les banques européennes semblent enregistrer de faibles niveaux de profitabilité dans la plupart des pays en développement : 4% en Indonésie, 14% en Tanzanie, 15% au Sénégal. Ces taux sont tous nettement inférieurs aux 42% de profitabilité moyenne constatée dans les paradis fiscaux. Même dans les pays où les banques exercent un rôle économique plus important, comme le Brésil ou le Mexique, les taux de marge sont très bas comparés à ceux des paradis fiscaux. Un employé situé au Brésil génère, en moyenne, un bénéfice annuel de 41 000 euros, 34 000 euros s'il est au Mexique, et le taux de profitabilité affiché est de 17% et 22% pour ces deux pays respectivement.

Les différentes activités menées dans chaque pays peuvent expliquer, en partie, ces écarts, bien qu'il soit souvent difficile d'en connaître la nature en raison de l'opacité qui les entoure (voir l'encadré p.23). Même en tenant compte de cet aspect, l'inadéquation entre les faibles bénéfices déclarés dans les pays en développement et le niveau d'activité économique est frappante et semble constituer un élément significatif des écarts manifestes entre les paradis fiscaux et les pays en développement. Un aspect d'ailleurs renforcé par la tendance de profitabilité faible dans les pays en développement et élevé dans les paradis fiscaux.

ACTIVITÉS DES BANQUES EUROPÉENNES À MONACO ET EN INDONÉSIE

	MONACO	INDONÉSIE
Chiffre d'affaires total	918	973
Bénéfices totaux	358	43
Bénéfice par employé	156 000€	4 000€
Profitabilité	39%	4%
Nombre de personnes vivant avec 2\$ par jour	0	28 million

Profils bancaires : les bons et les mauvais élèves de la responsabilité fiscale

Les données ventilées par pays permettent de comparer le profil général des différentes banques. Si elles n'apportent pas de preuve irréfutable d'un potentiel manquement à leurs obligations fiscales, il est néanmoins possible de dégager des tendances.

D'après les données pays par pays publiées par Barclays et Deutsche Bank, tout porte à croire que ces deux banques transfèrent leurs bénéfices dans les paradis fiscaux, ce qui mériterait quelques explications. Barclays a déclaré un résultat global de cinq milliards d'euros de bénéfices en 2015, dont environ 900 millions au Luxembourg, en Suisse et en Irlande. L'impôt payé sur ces bénéfices était seulement de onze millions d'euros en 2015, soit un taux d'imposition effectif proche de zéro. Le montant considérable de bénéfices déclarés dans ces trois pays tranche fortement avec la répartition géographique des employés. Avec un effectif total de plus de 130 000 personnes dans le monde, Barclays emploie seulement 500 salariés dans ces trois pays. En d'autres termes, en 2015, ces pays représentaient 18% du résultat global de Barclays mais à peine 0,4% de ses employés. La palme de la productivité chez Barclays revient à sa branche luxembourgeoise, où le groupe a enregistré un montant ahurissant de 13 millions d'euros par employé. L'analyse séparée des comptes des filiales au Luxembourg ne permet pas d'expliquer clairement ces niveaux de bénéfices si élevés, qui pourraient par exemple être justifiés par des bénéfices nets provenant d'intérêts minoritaires⁴¹. Au regard des pertes déclarées par Barclays en Italie et en France, ainsi que de ses bénéfices relativement faibles dans de grands pays riches, dont le Royaume-Uni, les États-Unis et le Japon, il est nécessaire que la banque apporte des précisions supplémentaires dans son reporting pays par pays public et explique pourquoi ses bénéfices dans les paradis fiscaux sont si élevés par rapport aux autres pays.⁴²

Pour sa part, Deutsche Bank a déclaré un résultat déficitaire de 6,1 milliards d'euros en 2015. Or, il est étonnant de constater qu'elle a déclaré des bénéfices totalisant 1,2 milliard d'euros au Luxembourg, imposés à un taux effectif plutôt faible de 16%. Avec seulement 600 employés environ dans ce pays, ses bénéfices y atteignaient presque deux millions d'euros par employé, un chiffre exceptionnellement élevé. Il est difficile de déterminer les catégories de revenu comprises dans ce montant car les données pays par pays de la banque ne correspondent pas à son compte de résultat consolidé. Néanmoins, les bénéfices importants réalisés au Luxembourg tranchent avec les pertes et les profits ostensiblement faibles déclarés par la banque pour tous ses autres grands marchés (hormis Hong Kong). Par conséquent, au regard de son profil par pays, tout porte à croire que Deutsche Bank se livre à du transfert de bénéfices, malgré le résultat global négatif affiché.

À l'inverse, la répartition des activités et des bénéfices réalisés par Rabobank ne semble pas présenter les mêmes signes que les banques mentionnées ci-dessus. Les pays européens et les États-Unis représentent les principaux marchés de la multinationale néerlandaise, qui a déclaré, en 2015, de fortes pertes dans deux pays. Aux États-Unis,

en premier lieu, elle a enregistré un résultat négatif de 112 millions d'euros en raison d'une perte de valeur sur Rabobank N.A., en Californie, estimée à 604 millions d'euros.⁴³ Cette perte ne pouvant donner lieu à une déduction fiscale, Rabobank a dû payer 189 millions d'euros d'impôts aux États-Unis. Rabobank a également enregistré des pertes en Indonésie. Ce résultat négatif s'explique par des dépréciations de créances en raison des conditions de marché défavorables. Dans des comptes annuels séparés, Rabobank a apporté des détails supplémentaires sur ses opérations en Indonésie.⁴⁴ Elle a déclaré 67 millions d'euros de bénéfices en Irlande et à Singapour qui ont été imposés à un faible taux, mais ses marges bénéficiaires et les bénéfices dégagés par employé n'étaient pas anormalement élevés et rien n'indique, au niveau des données par pays, que des opérations de transfert de bénéfices ont lieu dans ces pays. Enfin, Rabobank a déclaré un bénéfice de 53 millions d'euros imposé à un taux très bas à Curaçao. Ce montant n'a pas été pris en compte dans l'analyse car les activités à Curaçao ont été abandonnées et transférées à Rabobank Pays-Bas en septembre 2016.⁴⁵ L'étude des données du reporting pays par pays ne permet pas d'établir à ce stade de comportement suspicieux en matière d'évasion fiscale de la part de Rabobank.

AU MAROC, DES BANQUES FRANÇAISES QUI SE DÉMARQUENT

Le reporting pays par pays public révèle que les banques exercent des activités substantielles dans plusieurs pays en développement, mais aussi qu'il existe des différences marquées d'une banque à l'autre. Au Maroc, par exemple, les banques françaises BNP Paribas, Crédit Agricole et Société Générale emploient plus de 9 400 personnes au total et ont dégagé, en 2015, un bénéfice total de 914 millions d'euros. À elles trois, elles ont fourni plus de 20% du total des prêts bancaires accordés dans le pays, occupant donc une place importante dans l'économie nationale.⁴⁶

Les marges de bénéfices dégagées par BNP Paribas et la Société Générale au Maroc avoisinaient les 20% en 2015, un chiffre comparable à leur moyenne internationale, et leur taux d'imposition effectif sur ce territoire s'élevait à 40%, environ. Tout semble donc indiquer que ces deux banques ont versé leur juste part d'impôt à l'administration marocaine. Cependant, la marge de bénéfices du Crédit Agricole était bien plus faible, à seulement 6%, sans que celle-ci n'en donne aucune explication. De plus, ses chiffres de productivité étaient également nettement inférieurs à ceux d'autres banques actives au Maroc : ses employés généraient en moyenne 5 000 euros par an tandis que ceux de BNP Paribas et de la Société Générale réalisaient respectivement 18 000 et 25 000 euros. Par conséquent, un employé du Crédit Agricole basé au Maroc est non seulement treize fois moins productif qu'un employé moyen du groupe, mais aussi cinq fois moins productif qu'un de ses homologues travaillant pour la Société Générale. S'il est vrai que les activités bancaires au Maroc peuvent éventuellement nécessiter davantage de main d'œuvre, les comparaisons entre les banques signalent des taux de marge douteux, susceptibles d'indiquer que les banques transfèrent leurs bénéfices hors d'un pays.

LES BANQUES AMÉRICAINES ET LA TRANSPARENCE FISCALE

La directive européenne (CRD IV) qui instaure le reporting pays par pays public s'applique à toutes les institutions financières établies au sein de l'UE, pas uniquement celles qui y ont leur siège. À ce titre, les banques américaines sont également tenues de publier les informations financières relatives à leurs filiales européennes, ce qui permet de mettre en lumière leurs pratiques fiscales en Europe. Les exigences de reporting de l'UE ne s'appliquant ni aux sièges des banques américaines ni à leurs filiales hors d'Europe, les données pour ces banques sont incomplètes et mériteraient d'être renforcées (voir la méthodologie en annexe 1). Toutefois, les informations disponibles montrent que le reporting pays par pays public revêt aussi un intérêt pour les banques non européennes.

Oxfam a analysé les données du reporting pays par pays public concernant les opérations en Europe des six plus grandes banques américaines : Bank of America Merrill Lynch, Citi, Goldman Sachs, JPMorgan Chase, Morgan Stanley et Wells Fargo (voir l'annexe 1, partie 1.1). Nous avons également comparé les données européennes du reporting public avec les données globales que ces banques déclarent dans le cadre du formulaire annuel 10-K déposé auprès de la Commission des valeurs mobilières des États-Unis (Securities and Exchange Commission, ou SEC).

UN ABUS ÉVENTUEL DES PARADIS FISCAUX

Si les informations pays par pays relatives aux banques américaines en Europe sont clairement limitées, elles n'en révèlent pas moins d'importants écarts, signalant d'éventuelles pratiques d'évasion fiscale. Ainsi, les six plus grandes banques américaines ont enregistré 9% de leurs recettes totales pour 2015 dans les pays européens, alors qu'elles n'y ont payé que 1% de leurs impôts.⁴⁷ Les données extraites du reporting pays par pays public semblent indiquer que les banques américaines utiliseraient les paradis fiscaux pour réduire leur charge fiscale globale, parfois de façon difficilement justifiable. Les marges de bénéfices (profitabilité) dégagées par les succursales de leurs filiales européennes implantées dans les paradis fiscaux sont deux fois plus importantes que celles des autres succursales : 41% contre environ 21% en moyenne. Il y aurait donc tout lieu de penser que les banques déclarent leurs bénéfices dans les paradis fiscaux et non pas là où ils sont effectivement réalisés, mais des données supplémentaires sont nécessaires pour le confirmer.

À titre d'exemple, les banques américaines ont dégagé une marge bénéficiaire moyenne de 43% sur leurs recettes en Irlande. Cela représente 3/4 de l'ensemble des bénéfices qu'elles ont enregistrés dans les paradis fiscaux. D'autres éléments illustrent la façon dont certaines banques utilisent les paradis fiscaux :

- La filiale de Goldman Sachs aux Îles Caïmans a déclaré un bénéfice de 100 millions de dollars, sans aucun employé et en ne payant aucun impôt. À lui seul, cet établissement représente plus de 1% de l'ensemble des bénéfices affi-

chés par toutes les banques américaines en Europe, alors qu'il n'a jamais embauché une seule personne ni dépensé le moindre dollar.

- Morgan Stanley dispose d'une filiale à Jersey qui a déclaré six millions de dollars de bénéfices, également sans aucun employé et sans payer un seul euro d'impôt.
- Wells Fargo réalise 65% de ses bénéfices européens dans les paradis fiscaux.

UN MANQUE À GAGNER FISCAL POUR L'UE ET LES ÉTATS-UNIS

Parmi ces six banques américaines, les filiales européennes de quatre d'entre elles ont réalisé entre 87 et 96% de leurs recettes au Royaume-Uni, où se trouve la City de Londres, premier pôle financier en Europe⁴⁸. Elles ont déclaré y avoir payé un taux d'imposition effectif de seulement 0,5%,⁴⁹ ce qui est bien en dessous du taux nominal de 20% en vigueur sur ce territoire.⁵⁰

Le Trésor américain pourrait lui aussi être perdant. Contrairement à leurs concurrentes européennes, les banques américaines sont tenues de verser au Trésor américain un impôt sur les bénéfices qu'elles réalisent à l'international. Cependant, elles bénéficient d'un crédit d'impôt pour les taxes versées aux administrations étrangères et peuvent reporter indéfiniment le paiement de l'impôt, aux États-Unis, sur les bénéfices réinvestis à l'étranger de façon continue. Les rapports de ces six banques montrent qu'elles exploitent cette « échappatoire du report d'impôt » dans le but d'amener leur taux d'imposition aux États-Unis de 35% à environ 5%. Bien que cet allègement fiscal soit applicable à l'ensemble des opérations en dehors des États-Unis, certains éléments indiquent qu'il profite surtout aux opérations européennes de ces banques. JPMorgan Chase le reconnaît, d'ailleurs, dans une note figurant en bas de page de ses états financiers.⁵¹ Goldman Sachs déclare un taux d'imposition effectif de 23% pour l'Europe et la région Moyen-Orient et Afrique (EMEA), comparé à 29% en Asie et 36% pour les Amériques.⁵² Globalement, les banques déclarent réaliser près de 90% de leurs bénéfices européens au Royaume-Uni et 4% supplémentaires en Irlande, où le taux d'imposition nominal des sociétés est de 12,5%. Les taux pour ces deux pays sont largement inférieurs au taux américain de 35%, permettant ainsi aux banques américaines d'utiliser l'échappatoire du report d'impôt.

Sur la base de cette analyse, Oxfam propose les recommandations suivantes :

- Les États-Unis doivent introduire une obligation de reporting public pays par pays pour toutes les entreprises ayant leur siège aux États-Unis et pour celles qui exercent une activité.
- L'UE doit inclure les entreprises étrangères exerçant des activités sur son territoire dans le reporting pays par pays public actuellement discuté, et influencer de façon positive les pays tiers (y compris les États-Unis).

Des pays gagnants, des pays perdants : une projection

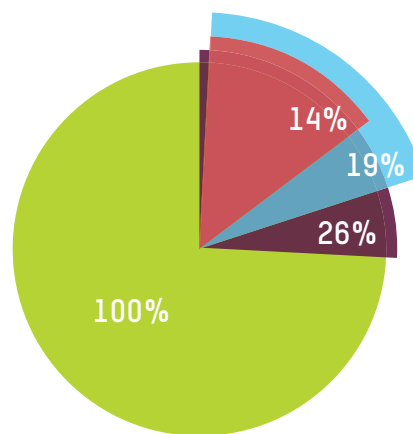
En partant du postulat selon lequel toutes les activités réalisées par les banques nécessitent un niveau similaire en ressources humaines (correspondant à la moyenne des vingt banques réunies), il est possible de calculer le volume des bénéfices qu'elles devraient déclarer dans les paradis fiscaux, en multipliant la productivité moyenne des banques par le nombre d'employés dans ces pays. Sur cette base, les bénéfices à déclarer dans les paradis fiscaux pour l'année 2015 seraient au total de 6,5 milliards d'euros. Or, le montant effectivement déclaré est de 24,7 milliards d'euros,⁵³ un écart de 18,3 milliards, soit 19% des bénéfices totaux déclarés par les vingt banques. Avec une hypothèse de productivité similaires pour toutes les activités, cela signifie que 19% du bénéfice total réalisé par les banques est déclaré dans les paradis fiscaux alors qu'il devrait l'être ailleurs.

En suivant la même logique et en supposant que toutes les activités ont un niveau identique de rentabilité (correspondant à la moyenne des vingt banques réunies), les bénéfices à déclarer dans les paradis fiscaux atteindraient 11,3 milliards d'euros en 2015, au lieu des 24,7 milliards d'euros effectivement déclarés.⁵⁴ Cet écart de 13,5 milliards d'euros correspond à 14% du bénéfice total déclaré par les vingt banques.

Ces estimations montrent que les bénéfices déclarés dans les paradis fiscaux sont largement supérieurs aux chiffres attendus (pointant d'éventuelles pratiques de sur-déclaration) et en fonction des indicateurs ce surplus se chiffre à un montant compris entre 13,5 milliards et 18,3 milliards d'euros. À l'inverse, les bénéfices déclarés dans les pays n'appartenant pas à la catégorie des paradis fiscaux sont inférieurs aux sommes attendues (sous-déclaration). S'il est impossible d'additionner les deux chiffres de sur- et de sous-déclaration pour obtenir un seul montant, ils manifestent cependant la même tendance : des bénéfices en excès dans les paradis fiscaux, où ces revenus sont imposés à un taux largement plus faible, et des bénéfices sous-déclarés dans les pays qui ne sont pas des paradis fiscaux, où ces revenus peuvent être assujettis à des taux plus élevés.

Pris ensemble, ces indicateurs sont assez cohérents et soulignent le caractère disproportionné des bénéfices générés dans les paradis fiscaux. Bien que le montant des bénéfices sur-déclarés dans ces territoires soit difficilement quantifiable, une tendance semble cependant se dégager, étayant l'idée selon laquelle les vingt plus grandes banques en Europe utilisent les paradis fiscaux de façon excessive.

ESTIMATION DU SURPLUS DE BÉNÉFICES REPORTÉS DANS LES PARADIS FISCAUX



Total des bénéfices déclarés par les banques européennes.
94Mds€

Total des bénéfices déclarés dans les paradis fiscaux
25 Mds€

Estimation du surplus de bénéfices déclarés dans les paradis fiscaux (à même niveau de rentabilité).
13,5Mds€

Estimation du surplus des bénéfices déclarés dans les paradis fiscaux (à même niveau de productivité)
18Mds€

DES ACTIVITÉS OPAQUES QUI BROUILLENT LES PISTES

Les hypothèses décrites précédemment ne reflètent ni la complexité ni les différences en termes de rentabilité et de productivité par employé réelles entre les pays et les banques. Ainsi, les activités d'investissement peuvent être plus rentables ou nécessiter moins d'employés que les opérations de banque de détail. Lorsque ces activités sont particulièrement concentrées dans un pays, l'on peut alors s'attendre à ce que les bénéfices ou la productivité par employé soient effectivement plus élevés par rapport à un pays où la banque de détail constitue la source principale de revenu. La réalisation de calculs plus fins prenant en compte ces différences exige davantage de données sur la performance financière de chaque type d'activité, voire de chaque filiale. Le reporting pays par pays public dans son format actuel atteint ici ses limites puisque les banques ne donnent pas le détail de leur résultats par type d'activité. Toutefois, même en tenant compte des limitations des données et en reconnaissant que les hypothèses avancées ne sont pas certaines, les résultats donnent à penser que la sur- et la sous-déclaration constituent deux indicateurs utiles du transfert de bénéfices.

Pourquoi les banques sont omniprésentes dans les paradis fiscaux

Les banques jouent un rôle capital dans le fonctionnement des paradis fiscaux. Ensemble, paradis fiscaux et banques forment le socle d'un système économique mondial faussé qui favorise, via l'évasion fiscale, la concentration des richesses dans les strates les plus aisées de la société. La théorie du ruissellement, selon laquelle tout le monde finit par bénéficier de l'extrême richesse de quelques individus, s'en retrouve ainsi invalidée.

La forte implication des banques dans les paradis fiscaux, reflétée par les résultats énoncés précédemment, peut s'expliquer par les trois raisons suivantes.

1 TRANSFÉRER LEURS BÉNÉFICES POUR RÉDUIRE LEURS CONTRIBUTIONS FISCALES

En premier lieu, en tant qu'entreprises multinationales, les banques ont la possibilité de transférer, de manière artificielle, vers un paradis fiscal, les bénéfices réalisés dans un pays afin de réduire leur contribution fiscale. Les récents scandales, tels que ceux impliquant Apple⁵⁵ ou Zara,⁵⁶ ont dévoilé les diverses techniques couramment utilisées par les multinationales. L'exploitation de failles et des discordances entre les règles fiscales de différentes juridictions permet aux entreprises de réduire leurs contributions fiscales au maximum en faisant « disparaître » les bénéfices imposables par leur transfert vers des territoires à fiscalité avantageuse où elles n'ont peu, voire aucune, activité économique réelle. Le résultat est que les entreprises déclarent des bénéfices étonnamment faibles dans les pays où elles exercent une activité très substantielle, tandis que les bénéfices déclarés dans les paradis fiscaux sont totalement disproportionnés par rapport aux débouchés que ces territoires leur offrent réellement. Il existe une véritable déconnexion entre les bénéfices déclarés et l'activité économique réelle et, même s'il est difficile de le démontrer, les banques sont depuis longtemps soupçonnées de recourir à des tours de passe-passe. Mais aujourd'hui, grâce à la publication des données comptables pays par pays, cette hypothèse apparaît plus que probable. Le caractère obsolète du système d'imposition des sociétés ne fait plus de doute : les bénéfices imposables de chaque entité d'un groupe sont déterminés comme si celles-ci évoluaient indépendamment du reste du groupe, alors que ce sont précisément ces relations entre les entités d'un même groupe qui rendent possible le transfert de bénéfices et, au final, d'éventuelles stratégies d'évasion fiscale.

2 FACILITER L'ÉVASION FISCALE DE LEURS CLIENTS

En deuxième lieu, les banques peuvent agir en tant que facilitatrices de l'évasion fiscale pour le compte de leurs clients, individus ou entreprises, grâce aux services qu'elles proposent dans des paradis fiscaux, lesquels fournissent le cadre fiscal pour réduire au maximum le niveau d'imposition. L'industrie de l'évasion fiscale fait intervenir de nombreux acteurs, notamment toute une panoplie de juristes, de comptables, de gestionnaires de patrimoine, de commissaires aux comptes sans oublier les banques elles-mêmes. L'évasion fiscale des individus ne peut avoir lieu sans la mise à disposition, par une banque, d'un compte bancaire ou d'investissement, et à moins de rendre publics les noms des bénéficiaires effectifs des actifs placés sur ces comptes situés en bout de chaîne, la fraude fiscale continuera. Tout porte à croire que la forte présence des banques dans les paradis fiscaux est en réalité le reflet d'une exploitation à grande échelle de ces territoires offshore par des individus et des grandes entreprises. Au cours des dernières années, plusieurs banques internationales ont été épinglées dans de grands scandales d'aide à l'évasion fiscale. À ce jour, le plus important d'entre eux a été provoqué en 2016 par les Panama Papers : 11,5 millions de fichiers confidentiels appartenant au cabinet juridique offshore Mossack Fonseca saisis par un lanceur d'alerte et analysés par le Consortium international des journalistes d'investigation (ICIJ).⁵⁷ Les documents révèlent les multiples façons à travers lesquelles les plus riches profitent des régimes fiscaux offshore et comment les banques organisent de telles pratiques. Plus de 500 banques ont enregistré, par le biais de Mossack Fonseca, près de 15 600 sociétés-écrans, grâce à des filiales principalement situées à Honk Kong, en Suisse et au Luxembourg.⁵⁸ Ces trois paradis fiscaux occupent une place prépondérante dans la présente analyse, et la facilitation de l'évasion fiscale peut expliquer, en partie, l'intensité des activités que les banques européennes y déclarent.

3 CONTOURNER LES OBLIGATIONS JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

Enfin, la réalisation d'une transaction financière dans un paradis fiscal peut permettre de contourner les obligations juridiques et réglementaires. Souvent des lieux opaques caractérisés par une réglementation laxiste et une

faible supervision des activités financières, les paradis fiscaux facilitent la prise de risque ou l'endettement par les acteurs financiers au-delà de ce qui est autorisé dans les « juridictions normales ». Cela représente une menace pour la stabilité financière, car ni les gouvernements ni les marchés n'ont une image fidèle de la véritable situation financière des entreprises, ce qui augmente les risques. Les banques peuvent donc profiter du manque de transparence prévalant dans les paradis fiscaux pour échapper également à leurs

obligations réglementaires et mener des activités fortement spéculatives, et lucratives, et risquées, sans aucun lien avec l'économie réelle.

De toute évidence, à la lumière de l'analyse ci-dessus, les grandes banques européennes utilisent les paradis fiscaux à outrance. Cependant, il est nécessaire d'étudier les pays au cas par cas pour mieux appréhender la présence des banques dans les paradis fiscaux.

LES BANQUES, INTERMÉDIAIRES DE L'ÉVASION FISCALE

Des scandales récents ont souligné le rôle-clé que jouent les banques en tant qu'intermédiaires de l'évasion fiscale pour le compte de particuliers ou d'entreprises fortunés. Un récent rapport du groupe des Verts/Alliance libre européenne (ALE) au Parlement européen a examiné les documents obtenus grâce aux scandales des Offshore Leaks (2013), des Panama Papers et des Bahamas Leaks (tous deux en 2016) et mis à disposition par l'ICIJ.⁵⁹ L'analyse a identifié les principaux intermédiaires impliqués dans l'industrie de l'évasion fiscale ; ils comprennent notamment des banques internationales exerçant un rôle essentiel dans la création et l'exploitation de centaines d'entités offshore pour le compte de leurs clients. En tête de la liste des banques européennes ayant établi le plus de sociétés offshore se trouvent les Suisses UBS et Credit Suisse, mais le top 10 inclut aussi cinq des banques étudiées dans le présent rapport : HSBC (avec 2 882 entités offshore), Société Générale (1 639), Crédit Agricole (1 005), BNP Paribas (782) et Santander (680).⁶⁰ Parmi les dix premières juridictions où opèrent les intermédiaires internationaux, on retrouve Hong Kong, la Suisse, Jersey, les Bahamas, le Luxembourg, Guernesey et l'Île de Man.⁶¹ Presque tous ressortent dans l'analyse du reporting pays par pays publié par les banques. Le Royaume-Uni et les États-Unis, qui possèdent tous deux leurs propres paradis fiscaux,⁶² figurent également dans ce classement.

Beaucoup d'autres scandales en lien avec l'évasion fiscale ont impliqué de grandes banques. En 2014, le Credit Suisse a plaidé coupable aux États-Unis et accepté

de verser une amende de 1,8 milliard de dollars pour mettre un terme à une procédure judiciaire relative à la création d'un montage permettant à ses clients américains d'échapper à l'impôt.⁶³ L'affaire du Swiss Leaks a révélé comment HSBC, par le biais de sa filiale suisse, a potentiellement aidé 200 000 clients environ à dissimuler 180 milliards de dollars dans des comptes bancaires secrets entre 2006 et 2007.⁶⁴ HSBC pourrait faire l'objet de poursuites judiciaires en France pour aide à la fraude fiscale,⁶⁵ tout comme UBS.⁶⁶

Les autorités françaises enquêtent actuellement sur la banque Pasche, l'entité du groupe Crédit Mutuel basée à Monaco et vendue en 2015 par ce dernier. Elle est en effet soupçonnée d'avoir facilité des opérations de fraude fiscale et de blanchiment d'argent entre 2010 et 2013, en connexion avec d'autres paradis fiscaux comme les Bahamas ou le Panama.⁶⁷

**Cinq banques
de cette étude sont
parmi les dix banques
les plus impliquées dans
le scandale des
« Panama Papers » ;
et ont créé près de
7 000 sociétés offshore**

En 2016, une enquête a été ouverte sur le rôle présumé qu'aurait joué BNP Paribas en facilitant la sortie du territoire argentin de plus de 900 millions d'euros détenus par ses clients, entre 2001 et 2008, grâce à ses filiales suisses et luxembourgeoises.⁶⁸ Selon les estimations de l'administration fiscale argentine, ces transactions douteuses auraient rapporté à BNP plus de seize millions d'euros.⁶⁹

Cette liste non exhaustive démontre à nouveau que le système mondial de l'évasion fiscale repose sur des intermédiaires comme les banques internationales.

LES PARADIS FISCAUX PRÉFÉRÉS DES BANQUES EUROPÉENNES

Un réseau mondial de paradis fiscaux offrant de très faibles taux d'imposition et/ou des régimes réglementaires peu regardants est au cœur du système de l'évasion fiscale. Les paradis fiscaux encouragent les pays du monde entier à se livrer à une concurrence fiscale effrénée⁷⁰ dans le but d'attirer les flux de capitaux et les assiettes fiscales sur leur territoire. À long terme, cette stratégie est un cercle vicieux : les individus et les multinationales les plus fortunés payant moins d'impôts, les gouvernements transfèrent la charge fiscale sur les citoyens ordinaires et réduisent les services publics.

Quelques paradis fiscaux se démarquent et semblent attirer davantage les banques européennes. D'autres pays encore, quoique moins importants à l'échelle mondiale, se distinguent pour leurs taux de marge stupéfiants, confirmant ainsi leur rôle prépondérant de paradis fiscaux.

Le peloton de tête

7% du chiffre d'affaires cumulé des vingt plus grandes banques faisant l'objet de la présente étude et 20% de leurs bénéfices proviennent de trois paradis fiscaux uniquement : le Luxembourg, l'Irlande et Hong Kong. Ensemble, ils représentent 72% des bénéfices réalisés dans les paradis fiscaux, autant que bénéfices cumulés déclarés dans 14 grands pays (Argentine, Australie, Bangladesh, Brésil, Canada, Chili, Chine, Corée du Sud, Danemark, Finlande, Inde, Japon, Norvège, République Tchèque).⁷¹ Cela illustre bien le poids des paradis fiscaux dans les activités des banques et les décalages entre les bénéfices que celles-ci déclarent et leur activité économique réelle. De plus, cela met aussi en exergue la place de premier rang que ces pays occupent dans la course mondiale à la concurrence fiscale.

LES PARADIS PRÉFÉRÉS DES BANQUES PARMIS LES PIRES PARADIS FISCAUX

Les principaux paradis fiscaux ne constituent que la partie émergée de l'iceberg de l'évasion fiscale. Ils sont en tête d'une course mondiale à la concurrence fiscale qui voit les gouvernements des quatre coins du monde réduire de façon considérable la contribution fiscale des entreprises, dans le but d'attirer leurs investissements. Dans un rapport de 2016, intitulé *La bataille des paradis fiscaux*, qui révélait au public les quinze pires paradis fiscaux au monde utilisés par les entreprises, Oxfam a identifié les juridictions qui se sont dotées de mesures destinées spécifiquement à attirer les bénéfices des entreprises de façon artificielle.⁷²

Parmi ces juridictions figurent, entre autres, le Luxembourg, Singapour et Hong Kong, qui pratiquent pourtant un taux raisonnable d'impôt nominal sur les sociétés. Il n'est peut-être pas surprenant de constater que la présente analyse du reporting pays par pays public renforce les conclusions de cette étude et que les pays où les banques déclarent une grande partie de leurs activités très lucratives se retrouvent effectivement en tête du

classement. Ainsi, l'Irlande et le Luxembourg (occupant les sixième et septième places du classement des paradis fiscaux selon Oxfam) sont parmi les pays les plus rentables pour les banques européennes. En effet, non seulement elles y réalisent une part considérable de leurs bénéfices, mais y dégagent aussi des taux de marge très élevés (voir ci-après). De même, des pays comme les Îles Caïmans, qui sortent du lot dans les données du reporting pays par pays, se trouvent également parmi les quinze premiers paradis fiscaux selon Oxfam.

Ces éléments supplémentaires viennent corroborer le constat qu'une poignée de territoires est en première ligne dans cette dangeuse course à la concurrence fiscale. Mais ils montrent aussi clairement que le reporting pays par pays public constitue un outil puissant, permettant de suivre l'argent à la trace et de mettre en lumière les écarts potentiels entre l'activité économique réelle et les endroits où les banques déclarent leurs bénéfices.



LE LUXEMBOURG : UN PARADIS FISCAL AU CŒUR DE L'EUROPE

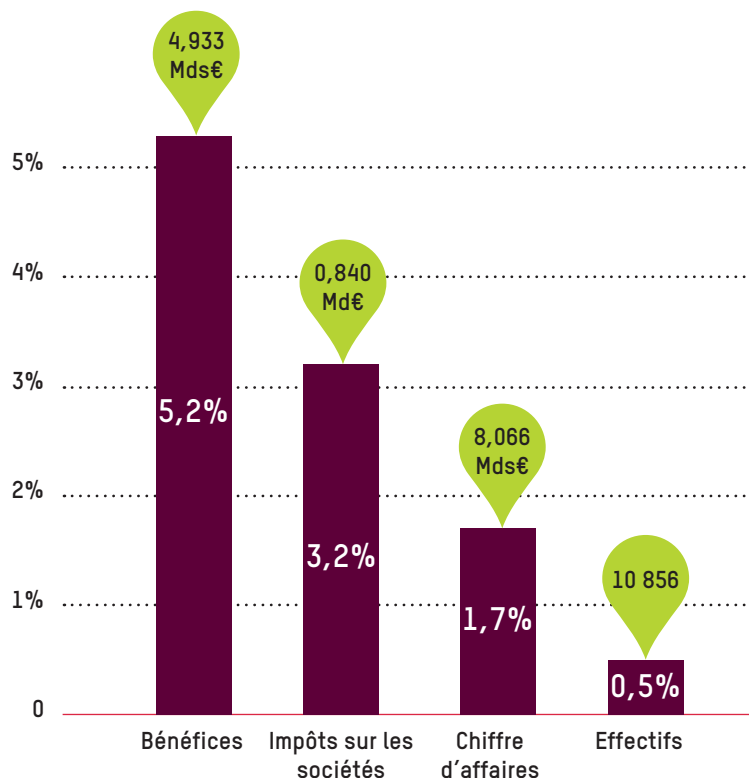
Le Luxembourg compte pour moins de 2% dans le chiffre d'affaires global des vingt banques et à peine 0,5% dans leurs effectifs. Cependant, il représente une part démesurée de leurs bénéfices cumulés, à savoir 5,5%. En 2015, les banques ont déclaré 4,9 milliards d'euros en bénéfices dans Grand Duché, plus qu'au Royaume-Uni, en Suède et en Allemagne réunis.⁷³ Il s'agit d'un niveau de bénéfices exceptionnellement élevé pour un pays de taille réduite comme le Luxembourg, où vit moins de 0,008% de la population mondiale et qui contribue à hauteur de 0,08% au PIB mondial.⁷⁴

Au Luxembourg, les activités bancaires ne semblent pas destinées aux clients locaux. Un régime réglementaire et fiscal très favorable a été intentionnellement conçu pour pourvoir aux besoins d'un secteur financier hypertrophié et offrir aux multinationales de faibles taux d'imposition leur permettant de réduire au maximum leur contribution fiscale. Ainsi, le Luxembourg propose une retenue à la source faible, voire nulle, sur les redevances et les paiements d'intérêt,⁷⁵ un régime préférentiel d'imposition des revenus de la propriété intellectuelle (connu sous le terme de « boîte à brevet »)⁷⁶ ainsi qu'un large éventail de véhicules d'investissements (sociétés et fonds) aux fins de structuration fiscale. L'affaire Luxleaks a aussi révélé l'importance des rescrits fiscaux, ces accords conclus au cas par cas et directement entre les grandes entreprises et les gouvernements dans le but d'abaisser les taux effectifs d'imposition bien en deçà du taux légal en vigueur. Si cette pratique n'est pas propre au Luxembourg, les révélations du Luxleaks ont mis en lumière l'ampleur industrielle de son utilisation dans le Grand Duché : 340 sociétés étaient concernées,⁷⁷ y compris 34 banques,⁷⁸ dont 9 faisant l'objet de la présente étude.⁷⁹

Grâce à ces nombreux avantages, le Luxembourg attire une multitude d'activités bancaires, ce qui explique les différences très marquées entre le volume de bénéfices déclarés et la taille du pays. Le Luxembourg joue un rôle de tout premier plan dans le système financier international, représentant 12% du marché total des services financiers offshore, selon l'indice d'opacité financière établi par Tax Justice Network.⁸⁰ Il arrive en première position dans le classement des centres de services bancaires privés et de gestion de portefeuille de la zone euro et à la seconde du classement mondial des fonds d'investissement.⁸¹

En plus d'être conséquentes, les activités des banques

L'IMPORTANCE DU LUXEMBOURG DANS LES ACTIVITÉS GLOBALES DES 20 BANQUES EUROPÉENNES



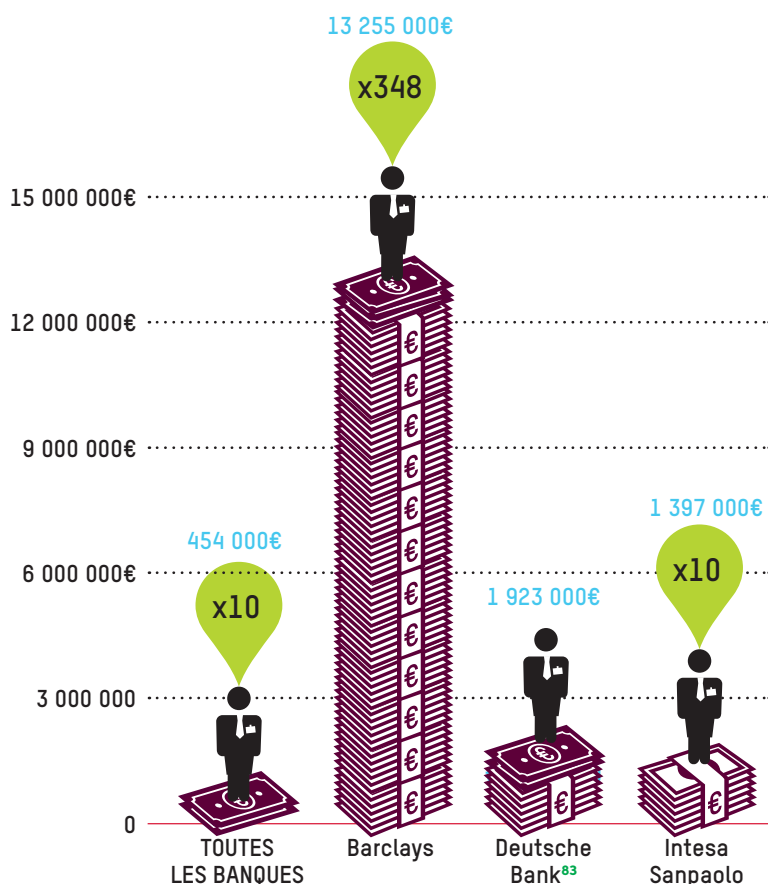
au Luxembourg sont aussi très lucratives : en générant 454 000 euros par an, un employé de banque moyen au Grand Duché est dix fois plus productif que ses homologues dans le reste du monde et se place troisième au palmarès de la productivité, derrière les Îles Caïmans et Curaçao.⁸² Les 42 employés de Barclays au Luxembourg battent tous les records : ils sont parvenus à générer 557 millions d'euros de

bénéfices en 2015, amenant la productivité moyenne par employé à 13,3 millions, ce qui est 348 fois supérieur à la moyenne globale de la banque (38 000 euros). Deutsche Bank, quant à elle, a atteint une productivité moyenne par employé au Luxembourg de 1,9 million d'euros pour l'année 2015, et c'est dans ce pays qu'elle a dégagé le plus de bénéfices (1,2 Md€). L'Inde, qui avec

450 millions d'euros est la deuxième source de bénéfices pour la banque allemande, atteint une performance bien moins impressionnante : Deutsche Bank génère 2,5 fois moins de bénéfices qu'au Luxembourg avec 19 fois plus d'employés. La comparaison avec un pays comme l'Inde montre bien le caractère aberrant de la productivité de Deutsche Bank au Luxembourg.

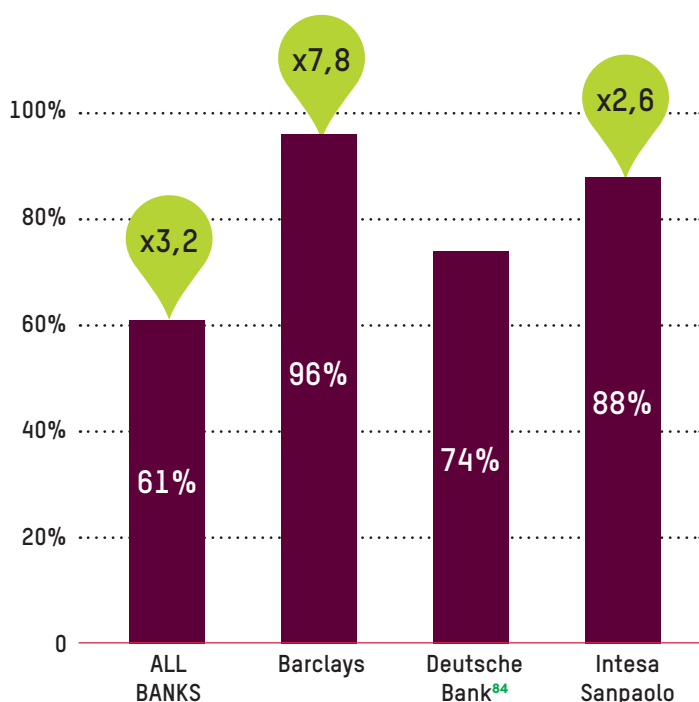
**Les 20 plus grandes
banques de l'UE ont
gagné plus de 4,9 Mds
€ au Luxembourg en
2015, plus qu'au RU, en
Allemagne et en Suède
confondus**

PRODUCTIVITÉ PAR EMPLOYÉ AU LUXEMBOURG ET COMPARAISON AVEC LA MOYENNE PAR BANQUE



NB : cela signifie qu'en moyenne, un employé de Barclays au Luxembourg est 348 fois plus productif que la moyenne des employés du groupe.

PROFITABILITÉ MOYENNE AU LUXEMBOURG ET COMPARAISON AVEC LA MOYENNE PAR BANQUE



NB : cela signifie que pour les activités de Barclays au Luxembourg, 100€ de chiffre d'affaires génèrent 96€ de bénéfices, soit 7,8 fois plus que le niveau moyen de profitabilité du groupe dans le monde.

De même, le taux de profitabilité des banques au Luxembourg se situe à un niveau très haut, à 61%. En d'autres termes, 100 euros de chiffre d'affaires rapportent 61 euros de bénéfices, plus de trois fois la profitabilité moyenne pour tous les pays. Par conséquent, pour un volume similaire d'activités, les banques dégagent, en moyenne, trois fois plus de bénéfices

La palme de l'employé de l'année est décernée à l'employé de Barclays au Luxembourg, qui avec 13 millions de bénéfices réalisés, détient une productivité 348 fois supérieure à ses homologues dans les autres pays

au Luxembourg que dans tous les autres pays. Les variations entre banques en disent également long : avec des bénéfices totalisant 446 millions d'euros pour un chiffre d'affaires de 506 millions au Luxembourg, la banque italienne Intesa Sanpaolo se distingue par un niveau de profitabilité atteignant 88%.

En raison du rôle fondamental qu'exercent les banques dans l'économie pour leurs clients (entreprises ou individus), cette forte activité bancaire pourrait être le signe des pratiques plus larges d'évasion fiscale qui se déroulent au Luxembourg. Ainsi, le scandale des Panama Papers a révélé que la banque française Société Générale avait demandé au cabinet Mossack Fonseca de créer 1 005 sociétés-écrans pour le compte de ses clients.⁸⁵ Près de la moitié de ces demandes (465)⁸⁶ provenaient justement d'une filiale luxembourgeoise (Société Générale Bank & Trust Luxembourg) et 71 de ces sociétés-écrans étaient toujours opérationnelles en 2015.⁸⁷ Cette activité lucrative a rapporté au groupe, pour l'année 2015, 587 millions d'euros de bénéfices au Luxembourg, un montant quasi équivalent aux bénéfices qu'il a réalisés en Allemagne (135 M€), en Italie (168 M€), en Espagne (163 M€) et aux Pays-Bas (132 M€) réunis (598 M€ au total). Sur ce revenu, la Société Générale n'a payé que 101 millions d'euros d'impôt, ce qui représente un taux d'imposition effectif de 17%. Ce taux est également, en moyenne, le même pour 17 des 20 banques présentes au Luxembourg et se situe très nettement en dessous du taux nominal de 29,22% en vigueur dans le pays.⁸⁸ Barclays a, elle aussi, réalisé une bonne performance, en ne s'acquittant que d'un million d'euros d'impôts pour un bénéfice déclaré de 557 millions d'euros,⁸⁹ soit un taux d'imposition effectif proche de zéro.



L'IRLANDE, LE PARADIS DE LA PROFITABILITÉ

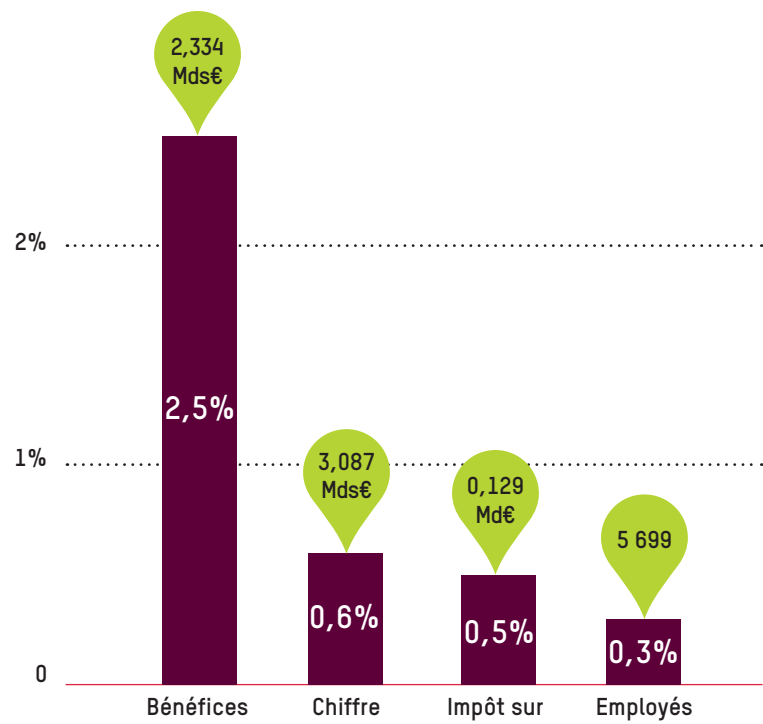
Le plus frappant est l'incroyable niveau de profitabilité des banques européennes en Irlande : un chiffre d'affaires avoisinant les trois milliards d'euros en 2015 leur a rapporté plus de 2,3 milliards en bénéfices. À titre de comparaison, en Suède, où leur chiffre d'affaires est semblable, les banques n'ont fait que 0,9 milliard d'euros de bénéfices. L'Irlande, en tant que destination bancaire, est donc deux fois plus rentable que la Suède. La profitabilité dégagée par les banques européennes sur l'île atteint 76%. Autrement dit, cent euros de chiffre d'affaires génèrent en moyenne 76 euros de bénéfices, une performance quatre fois supérieure à la moyenne mondiale.

Cinq banques (RBS, Société Générale, UniCredit, Santander et BBVA) obtiennent même une marge bénéficiaire dépassant 100%, ce qui signifie que leur volume de bénéfices est supérieur à celui de leur chiffre d'affaires et peut laisser penser qu'elles transfèrent artificiellement leurs bénéfices en Irlande. En 2015, RBS a enregistré 1,140 milliard d'euros en bénéfices pour un chiffre d'affaires de 763 millions, soit une marge bénéficiaire de 150%.⁹⁰ Tout aussi stupéfiants, les chiffres de la Société Générale : avec des bénéfices (39 M€) quatre fois plus importants que son chiffre d'affaires (9 M€), ses activités en Irlande étaient 18 fois plus rentables que sa moyenne globale. Qui plus est, elle a généré ces bénéfices en ne comptant que 46 employés dans le pays.⁹¹ Quant à BBVA, elle a gagné 27 millions d'euros en bénéfices pour un chiffre d'affaires de 12 millions et quatre employés seulement.⁹²

Pour sa part, Intesa Sanpaolo a déclaré 438 millions d'euros de bénéfices en Irlande, un montant qui représente plus de 10% du total de ses bénéfices dans le monde (4,2 Mds€). Si, en moyenne, sa marge bénéficiaire globale atteignait 33%, le chiffre pour l'Irlande était de 56%. De plus, avec 133 employés en Irlande,⁹³ le montant des bénéfices par employé s'élevait à 3,3 millions d'euros, une somme considérable à tous points de vue. L'analyse des activités des principales filiales irlandaises d'Intesa indique que la grande majorité des bénéfices enregistrés dans le pays semble être liée aux activités ou au financement de la maison mère basée en Italie (intérêts sur emprunts intra-groupe, services d'investissement pour des clients en Italie, etc.)⁹⁴

De plus, les impôts versés pour ces bénéfices importants sont souvent largement inférieurs au taux d'imposition nominal de 12,5% applicable aux entreprises en Irlande et déjà très faible. Dans la réalité, le taux effectif moyen pour les 16 plus grandes banques européennes présentes en Irlande⁹⁵ n'est que de 6%, soit la moitié

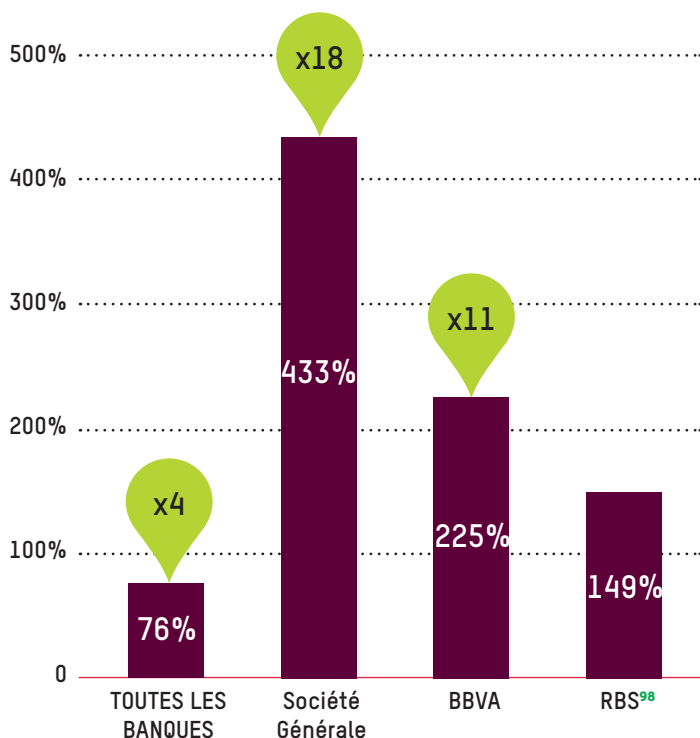
PART DE L'ACTIVITÉ DES BANQUES EN IRLANDE DANS LEURS ACTIVITÉS MONDIALES



du taux nominal, et trois d'entre elles (Barclays, RBS et Crédit Agricole) déclarent un taux effectif sur leurs bénéfices de seulement 2%. Autrement dit, si les bénéfices générés par RBS avaient été imposés à 12,5%, la banque aurait versé 120,5 millions d'euros de plus en impôts.⁹⁶ Pour autant, cela ne veut pas dire que les banques se livrent à des activités illégales. Mais il est clair que le système irlandais d'imposition des sociétés permet à certaines multinationales de s'acquitter d'obligations fiscales à un taux effectif considérablement inférieur au taux nominal. Or, le coût réel des régimes fiscaux préférentiels est rarement rendu public dans les comptes nationaux ou utilisé dans le but d'évaluer le bénéfice de ces échappatoires. Dans la décision qu'elle a rendue dans l'affaire Apple, la Commission européenne a déclaré que les avantages fiscaux offerts par l'Irlande sont en réalité des aides d'État illégales destinées à certaines des entreprises parmi les plus rentables au monde.⁹⁷

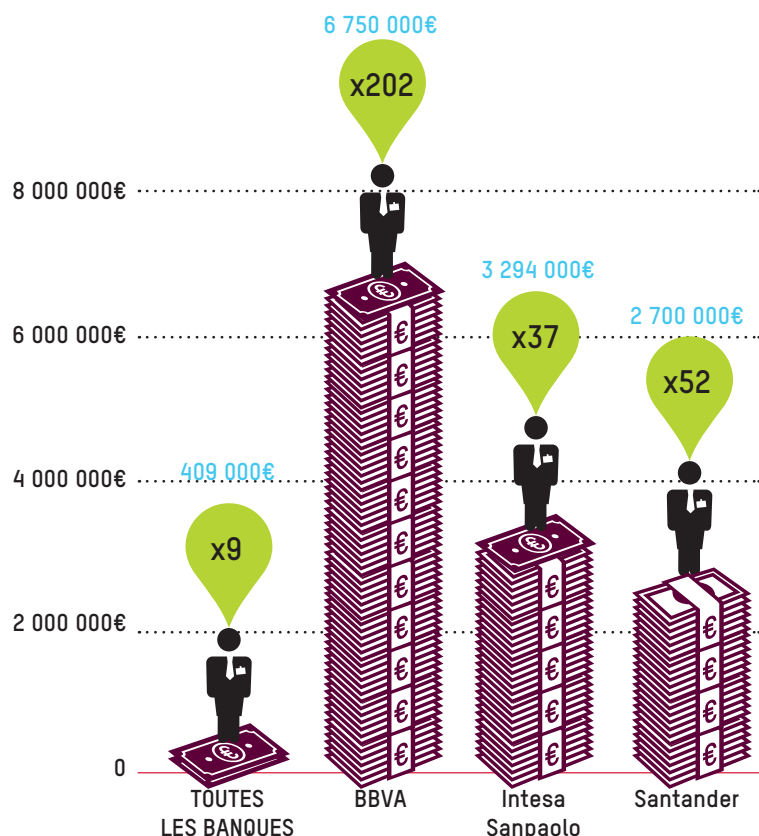
Par ailleurs, l'Irlande semble également être un lieu d'implantation très productif pour les banques européennes. En attestent les 409 000 euros de bénéfices générés en 2015 par un employé moyen dans ce pays, un montant plus de neuf fois supérieur à la moyenne des employés dans le reste du monde. En la matière, BBVA sort nettement du lot : pendant que les employés

PROFITABILITÉ MOYENNE EN IRLANDE ET COMPARAISON AVEC LA MOYENNE DE LA BANQUE



NB : cela signifie que pour 100€ de chiffre d'affaires en Irlande, Société Générale génère 433€ de bénéfices, soit 18 fois la moyenne générale de la banque.

PRODUCTIVITÉ MOYENNE DES BANQUES EN IRLANDE ET COMPARAISON AVEC LA MOYENNE MONDIALE DE CHAQUE BANQUE



NB : cela signifie qu'en moyenne, un employé de BBVA en Irlande est 202 fois plus productif que la moyenne des employés du groupe, et génère 6 750 000€ de bénéfices par an.

de la banque généraient chacun des bénéfices s'élevant à 33 000 euros en moyenne, un employé moyen en Irlande en produisait 6,8 millions, plus de 200 fois plus.

Dans le rapport intitulé *La bataille des paradis fiscaux*, Oxfam classait l'Irlande à la sixième place des paradis fiscaux pour les entreprises, pour deux raisons.⁹⁹ Premièrement, il s'agit d'une juridiction qui facilite l'évasion fiscale des entreprises à grande échelle. On estime que les bénéfices excédentaires arrivant dans ce pays, ou y transitant, se chiffrent en dizaines de milliards d'euros tous les ans. En 2015, le produit intérieur brut irlandais a bondi de 26%, multipliant par trois le taux annoncé dans les estimations antérieures.¹⁰⁰ Selon Michael Noonan, le ministre irlandais des finances, l'augmentation du PIB s'expliquerait principalement par la fabrication contractuelle, le transfert de propriété intellectuelle (PI) en Irlande et le leasing aéronautique, des mesures que l'on peut par certains aspects qualifier de stratégies d'évasion fiscale et qui ont un effet limité sur l'activité réelle dans l'économie irlandaise.¹⁰¹ Deuxièmement, l'Irlande n'a mis en œuvre aucune législation efficace pour empêcher l'évasion fiscale des entreprises, comme les règles pour les sociétés étrangères contrôlées, et ses règles anti-abus sont incomplètes. De plus, l'Irlande n'a de législation sur les prix de transferts que depuis 2010, et celle-ci se distingue par sa faiblesse. Le régime est « à sens unique », ce qui signifie que les autorités irlandaises sont uniquement mandatées pour traiter les cas où le prix de transfert est potentiellement sous-estimé, alors que chacun sait que c'est le contraire qui est utilisé pour transférer des bénéfices en Irlande.

En outre, l'Irlande offre des abattements fiscaux considérables dans les domaines de la recherche et développement (R&D), de la propriété intellectuelle et actifs immatériels, en plus du traitement très avantageux octroyé aux sociétés holding.¹⁰² Elle s'est également dotée de dispositifs juridiques connus pour leur souplesse et prisés pour les activités à haut risque sur les marchés financiers.¹⁰³ Par conséquent, son cadre réglementaire facilite la création d'entités appelées « sociétés ad hoc », qui permettent aux banques d'entreprendre des transactions à fort effet de levier et potentiellement très lucratives. En vertu de l'article 110 du code fiscal irlandais, beaucoup de sociétés ad hoc sont assujetties à un impôt très faible voire nul, et même si de récents changements limitent les possibilités d'échapper à l'impôt sur les actifs immobiliers situés Irlande, d'autres actifs sont épargnés.¹⁰⁴

LA RECONVERSION SUISSE ?

Autrefois destination privilégiée pour la dissimulation de fortune, la Suisse serait en passe d'abandonner son statut de championne du secret bancaire à la suite de la mise en œuvre de mesures destinées à améliorer la transparence fiscale. Les banques en Suisse sont tout à coup devenues moins rentables en raison de cette avancée bienvenue de la transparence. En 2015, les vingt plus grandes banques de l'UE ont collectivement enregistré un résultat négatif en Suisse, totalisant 248 millions d'euros de pertes, principalement attribuables aux pertes réalisées par le Crédit Agricole, HSBC et RBS (408 M€, ¹⁰⁵ 195 M€ et 243 M€, respectivement), ainsi qu'aux mauvais résultats obtenus par les autres.

Un rapport de la Banque nationale suisse a relevé que les dépôts d'argent étranger avaient diminué de 6,4% sur l'année 2015.¹⁰⁶ Ce constat paraît rejoindre les données individuelles concernant les succursales suisses des banques internationales examinées dans la présente étude. Ainsi, entre 2014 et 2015, la succursale suisse de la Société Générale a enregistré une baisse de 26% du total de ses actifs,¹⁰⁷ tandis que ceux détenus par Pasche, une banque privée appartenant au Crédit Mutuel, ont diminué de 35% sur la même période.¹⁰⁸ Par ailleurs, les nombreux plans de licenciement témoignent aussi de la volonté des banques de ralentir leurs activités, à l'image de la réduction d'effectif touchant 1 012 personnes dans le secteur bancaire suisse.¹⁰⁹ Au cours des dernières années, d'autres institutions financières de premier plan ont fermé leurs établissements de banque privée en Suisse : Commerzbank et ING ont cédé leurs structures en 2009, suivies par Santander en 2012, puis Lloyds et Standard Chartered en 2013 et 2014, respectivement.¹¹⁰ En 2015, quinze banques supplémentaires ont mis fin à leurs opérations dans la Confédération.¹¹¹

Si le resserrement des activités bancaires tire en partie son origine de la crise financière de 2008, toutes ces données étayent l'hypothèse que ses effets ont été amplifiés par la mise en œuvre (ou la perspective de la mise en œuvre) de conventions relatives à l'échange automatique d'informations à des fins fiscales, conclues entre les États-Unis (le Foreign Account Tax Compliance Act, ou FATCA),

les États membres de l'UE et les signataires du modèle d'accord multilatéral entre les autorités compétentes, sous l'égide de l'OCDE. En raison de sa dépendance de longue date vis-à-vis du secret bancaire, l'économie offshore de la Suisse semble être particulièrement exposée à ces nouvelles réglementations. Il ne s'agit cependant pas d'une tendance inquiétante pour l'économie réelle de la Confédération, mais plutôt d'un rééquilibrage en faveur d'activités générant une véritable valeur économique. En effet, tous les indicateurs économiques habituels, quoique faibles, sont au vert : le PIB par habitant est en augmentation constante depuis 2009 (62,550 \$ en 2016 pour la Suisse comparé à une moyenne de 38,652 \$ pour les 28 États membres de l'Union)¹¹² et le taux de chômage, à environ 4,5%, reste l'un des plus bas des pays de l'OCDE.¹¹³

Pour autant, il serait encore prématuré de retirer la Suisse de la liste des paradis fiscaux : malgré l'effet indéniable des mesures de répression contre le secret bancaire sur le volume d'activités bancaires dans le pays, la Confédération occupe toujours une place centrale en tant que paradis fiscal (comme l'explique le rapport d'Oxfam *La bataille des paradis fiscaux*). Elle demeure en tête des pays pour la gestion de patrimoine et revêt à présent un intérêt pour les individus fortunés des pays (principalement hors UE) qui n'ont pas ratifié les normes d'échange automatique d'informations fiscales.¹¹⁴ Plus inquiétant encore, la Confédération suisse est aussi en train de modifier son profil de paradis fiscal, passant d'un paradis pour les individus fortunés à un territoire accueillant les transferts artificiels de bénéfices pour les multinationales. En juin 2016, par exemple, le Parlement suisse avait adopté une réforme fiscale visant à abaisser les taux d'imposition des sociétés (sachant que la moyenne pour les 26 cantons est déjà faible à 18%) et à offrir de nouvelles exonérations aux multinationales, telles qu'une « patent box » (« boîte à brevet ») et une exonération sur les dépenses de R&D.¹¹⁵ Le 12 février 2017, les citoyens suisses se sont largement prononcés contre cette réforme lors d'un référendum, délivrant ainsi un message clair contre la concurrence fiscale dommageable.¹¹⁶

Petits paradis, gros profits

Avec un volume d'activité pourtant inférieur à celui des paradis fiscaux dominants, un autre groupe de pays de taille plus modeste, composé surtout de petites îles, présente des caractéristiques stupéfiantes et joue un rôle indispensable dans l'industrie offshore pour les vingt plus grandes banques européennes. Ces dernières ont en effet une présence étonnamment importante dans de petites juridictions aux populations et à la clientèle potentielle modestes. Dans six

d'entre eux, dont la population cumulée atteint à peine 413 000 habitants (Monaco, les Îles Caïmans, Jersey, Guernesey, l'Île de Man et les Bermudes), les vingt plus grandes banques de l'UE ont réalisé 3,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires cumulé pour l'année 2015 et déclaré plus de 1,5 milliard de bénéfices. Elles ont dégagé autant de bénéfices sur ces six territoires qu'en Inde, où la population est 3 000 fois plus importante (1,3 milliard d'habitants).

CARACTÉRISTIQUES DE CERTAINS PARADIS FISCAUX ET DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE EN 2015

Pays	Population	Superficie (km²)	Nombre de banques actives	Chiffre d'affaires (M€)	Bénéfices (M€)	Employés	Impôts (M€)	Productivité par employé (€)	Profitabilité
Îles Caïmans	60 413	264	10	113	189	30	0	6 300 000	167%
Jersey + Guernesey + Île de Man	249 759	716	8	1 836	896	4 635	79	190 000	49%
Bermude	65 187	53	4	284	96	618	0	160 000	34%
Monaco	38 400	2	8	918	358	2 292	76	160 000	39%
ENSEMBLE	413 759	1 035	-	1 151	1 539	7 575	155	203 000	49%

Remarque : certaines banques ayant considéré Jersey, Guernesey et l'Île de Man comme un seul ensemble dans leur reporting pays par pays, nous avons agrégé les chiffres de ces trois territoires. Cette catégorie réunit les informations de toutes les banques qui ont des activités dans au moins l'une des trois juridictions¹¹⁷.

Dans certains de ces pays, les banques emploient un nombre relativement important de personnes, probablement en raison des services financiers et de gestion de patrimoine qu'elles y proposent. Ainsi, huit banques (dont les cinq banques françaises figurant dans le top 20) ont au total 2 292 employés à Monaco, l'équivalent de plus de 1 145 banquiers par kilomètre carré, sur un territoire où vivent 40 000 habitants. Les six banques présentes au Vietnam font légèrement mieux, avec 2 350 employés, mais pour une population totale de 90 millions d'habitants. Il n'est peut-être pas surprenant de constater qu'en 2015, les banques ont réalisé 358 millions d'euros de bénéfices dans la Principauté contre à peine 83 millions au Vietnam. Ainsi, la productivité des banques à Monaco est forte, atteignant en moyenne 156 000 euros par employé, une somme près de quatre fois supérieure à la moyenne. Pour quelles raisons ces pays nécessitent-ils un tel niveau de services bancaires ? Il est vrai que les activités de banque privée et de gestion de patrimoine requièrent beaucoup de main d'œuvre, mais pourquoi les banques exportent-elles ces activités vers ces territoires plutôt isolés qui ont peu de liens avec des économies plus larges ?

COQUILLES VIDES

Les banques ont enregistré des bénéfices dans certains paradis fiscaux en y employant personne. Ainsi, sur les dix banques ayant des activités aux Îles Caïmans, neuf n'y ont aucun employé et dégagent malgré tout 171 millions d'euros en bénéfices.¹¹⁸ Les banques françaises représentent la plupart de l'activité déclarée sur l'île, puisque BNP Paribas, Crédit Agricole et BPCE y ont accumulé respectivement 134, 38 et 2 millions d'euros de bénéfices. En tout, 628 millions d'euros de bénéfices, au moins, sont réalisés dans neuf pays,¹¹⁹ sans qu'il n'y ait aucun employé sur place. Les bénéfices sont systématiquement soit équivalents, soit supérieurs au chiffre d'affaires de la banque, ce qui signifie qu'elle n'encourt aucune dépense, comme des bureaux ou des frais d'exploitation, sur ces territoires. Par exemple, sur un chiffre d'affaires totalisant 39 millions d'euros aux Îles Caïmans, la banque française BNP Paribas a gagné 134 millions en bénéfices, soit trois fois plus que le produit de son activité – une performance difficilement imaginable pour toute activité économique normale.

Au regard d'une telle absence de substance, il apparaît évident que les informations déclarées par les banques dans ces économies insulaires ne reflètent aucune activité économique réelle sur leurs sols. Qui plus est, les banques ne servent généralement ni les marchés ni les besoins locaux. Pourquoi donc font-elles transiter des opérations par ces pays, si ce n'est à des fins fiscales ou réglementaires ? Ces résultats confirment le rôle disproportionné exercé par ces pays au sein de l'économie mondiale : dans un rapport précédent,¹²⁰ Oxfam avait révélé que le montant des bénéfices déclarés par des multinationales américaines aux Bermudes se chiffrait à 80 milliards de dollars et dépassait le total de leurs bénéfices au Japon, en Chine, en Allemagne et en France.

TAUX D'IMPÔT ZÉRO

L'une des caractéristiques communes à ces paradis fiscaux est qu'ils proposent un niveau effectif d'imposition plus bas, voire un taux d'impôt zéro sur les sociétés, ce qui permet aux entreprises d'éviter tout impôt. Malgré les limitations présentées par les données des reporting pays par pays public pour calculer le taux effectif d'imposition (voir l'annexe 2, partie 2.2), celles-ci révèlent cependant qu'aucune des banques européennes n'a payé le moindre euro d'impôt sur 383 millions de bénéfices réalisés dans sept petits pays : les Bahamas (19 M€), Bahreïn (53 M€), les Bermudes (96 M€), les Îles Caïmans (189 M€), Panama (1 M€), Vanuatu (5 M€) et les Îles Vierges britanniques (20 M€).

Hormis le Panama¹²¹, aucun de ces pays n'applique d'impôt sur les sociétés. Une analyse plus détaillée fait apparaître huit occurrences où les banques ont dégagé des bénéfices sans s'acquitter d'aucun impôt pour un total de 479 millions de bénéfices non imposés. La palme de la « meilleure » performance revenant à BNP Paribas, qui n'a payé aucun impôt sur les 134 millions d'euros de bénéfices enregistrés aux Îles Caïmans.

EXEMPLES DE BANQUES DÉGAGEANT DES BÉNÉFICES ET NE PAYANT AUCUN IMPÔT

Pays	Banque	Bénéfices (M€)	Impôts (M€)
Autriche	Santander	43	0
Bermudes	HSBC	79	0
Îles Caïmans	BNP Paribas ¹²²	134	0
Îles Caïmans	Crédit Agricole ¹²³	38	0
Hong Kong	Barclays	83	0
Monaco	BNP	23	0
Singapour	Société Générale	57	0
Îles anglo-normandes et Île de Man	BNP Paribas	22	0

DELAWARE, TOUS À LA MÊME ADRESSE

Outre l'étude des données du reporting pays par pays public, Oxfam a analysé les listes des filiales fournies par les banques dans leurs documents financiers (voir la méthodologie en annexe 1, partie 1.2). Celles-ci fournissent plusieurs éléments permettant de mieux connaître la présence des banques européennes dans l'État américain du Delaware, un paradis fiscal notoire.

La recherche sur 17 banques¹²⁴ du groupe de 20 banques a révélé que 59% de leurs filiales américaines étaient domiciliées au Delaware.¹²⁵ Plus étonnant encore, 200 des filiales, appartenant aux onze banques¹²⁶, soit 42%, pour lesquelles une adresse a été trouvée (soit 479), étaient toutes situées à la même adresse : 1209, Orange Street, dans la ville de Wilmington. Il s'agit d'un immeuble célèbre pour être l'adresse juridique de plus de 285 000 sociétés différentes, y compris de grosses multinationales¹²⁷, et exploité par la compagnie CT,¹²⁸ un cabinet proposant des services d'enregistrement. 20% des filiales sont enregistrées à une autre adresse, le 2711, Centerville Road, Suite

400, gérée par Corporation Service Company (CSC).¹²⁹

Ces résultats ne sont pas suprenants : le Delaware est en effet un paradis fiscal connu pour son opacité. Les entreprises qui n'y ont pas de présence physique ne sont pas assujetties à l'impôt sur les sociétés. Les non-residents ont la possibilité de constituer leurs sociétés de façon totalement anonyme, sans aucune présence ou activité physique au Delaware (même si le taux fédéral d'impôt sur les sociétés de 35% reste en vigueur).¹³⁰ L'État du Delaware a été un pionnier de la constitution de sociétés offshore et reste un leader en la matière, accueillant plus de la moitié de l'ensemble des sociétés américaines et 2/3 des entreprises classées dans le Fortune 500.¹³¹ L'État choisit le secteur de la constitution en société grâce à un système juridique solide pour le règlement des litiges et à des frais de constitution peu élevés, qui représentent néanmoins une part non négligeable des recettes de l'État, en raison de leur volume important.

CONCLUSION

La première étude approfondie du reporting pays par pays public des 20 plus grandes banques européennes confirme l'importance de la publication de ce type d'informations, afin de lever le voile sur les activités réalisées par les banques dans les paradis fiscaux. Une tendance nette a ainsi pu être identifiée : les vingt plus grandes banques de l'Union Européenne font un usage disproportionné des paradis fiscaux dans le but de profiter de leurs régimes fiscaux et réglementaires avantageux. Le reporting donne aussi la possibilité aux parties prenantes de saisir les distinctions entre banques et pays, et permet de dissiper certains doutes quant à l'activité des banques dans les paradis fiscaux.

Si des progrès sont encore à réaliser au niveau des exigences de transparence imposées aux banques, ces nouvelles informations soulignent le besoin urgent d'en savoir plus sur les activités que mènent les entreprises dans tous leurs pays d'implantation et d'étendre l'obligation de reporting pays par pays public à l'ensemble des multinationales. Les citoyens devraient pouvoir accéder, pour chaque pays d'opération, aux informations de base que sont le chiffre d'affaires, les transactions intra-groupe, le

nombre d'employés, les actifs physiques, les bénéfices et les impôts (exigibles et effectivement payés). Cela permettrait de révéler au grand jour l'ampleur du problème et encouragerait la prise de mesures urgentes pour mettre fin une bonne fois pour toutes à l'évasion fiscale des entreprises.

Si les banques sont les gagnantes de cette course mondiale à la concurrence fiscale, les perdants sont les plus pauvres, qui paient les conséquences du manque à gagner pour les États, en termes de report de la contribution fiscale que de réduction des dépenses publiques

Ces données braquent également les projecteurs sur certains pays, les paradis fiscaux, dont la place dans les activités des banques est promordiale. Là encore, les données mettent en exergue le rôle de ces pays dans l'hémorragie des ressources fiscales à l'échelle mondiale, en raison de la concurrence à laquelle ils se livrent pour offrir des régimes toujours plus avantageux aux multinationales. Si les banques sont les gagnantes de cette course mondiale à la concurrence fiscale, les perdants sont souvent les plus pauvres, qui paient les conséquences du manque à gagner pour

les États, aussi bien en termes de report de la contribution fiscale que de réduction des dépenses publiques. Seul un changement radical en matière d'imposition des sociétés et des réformes fiscales ambitieuses à l'échelle européenne et internationale permettront de mettre un terme à cette course mondiale dommageable à la concurrence fiscale.

RECOMMANDATIONS

1. Extension du reporting pays par pays public à toutes les entreprises multinationales

La présente analyse du reporting pays par pays public des vingt plus grandes banques de l'Union Européenne apporte des informations essentielles concernant leurs activités et signale des écarts considérables entre les bénéfices déclarés et l'activité économique réelle dans certains pays. Les États membres de l'UE devraient étendre cette obligation de transparence à l'ensemble des entreprises multinationales, selon les critères suivants :

- ➔ Les données devraient être ventilées par juridiction et pays d'implantation, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'UE.
- ➔ Les informations devraient inclure les éléments suivants : chiffre d'affaires, nombre d'employés, actifs physiques, ventes, bénéfices et impôts (exigibles et effectivement payés), aides publiques perçues, la liste complète des filiales et la nature de l'activité de chacune d'entre elles.
- ➔ Un seuil de 40 millions d'euros de chiffre d'affaires devrait être fixé, au-delà duquel toutes les entreprises seraient tenues de publier un rapport.

Une analyse des difficultés posées par l'interprétation du reporting pays par pays public actuel est présentée et plusieurs recommandations visant à améliorer le format du reporting sont proposées en annexes 1 et 2. Ces recommandations sont d'autant plus importantes que des discussions sont actuellement en cours au niveau européen sur l'extension du reporting pays par pays public à toutes les entreprises multinationales.

D'ici là, l'ensemble des entreprises devrait publier volontairement toutes les données de reporting pays par pays public de façon à montrer aux autorités de réglementation, aux décideurs politiques, aux investisseurs, aux organisations de la société civile et autres parties prenantes que leurs rapports financiers sont exhaustifs et transparents, et qu'elles ne transfèrent pas leurs bénéfices de façon artificielle vers les paradis fiscaux.

2. Fin du nivellement par le bas de l'impôt sur les sociétés

Les données examinées dans le présent rapport montrent la pertinence d'un outil comme le reporting pays par pays, qui permet de mettre en lumière les stratégies de transfert de bénéfices. À l'aide des paradis fiscaux, les grandes entreprises, parmi lesquelles des banques, pratiquent fréquemment la sous- et la sur-déclaration de leurs bénéfices. Cette pratique encourage l'actuel nivellement par le bas de l'impôt sur les sociétés, qui se traduit par la réduction des contributions fiscales des plus riches au détriment des plus pauvres. Le moment est venu pour les pays de mettre un terme à cette concurrence fiscale dommageable.

Afin de rééquilibrer le système fiscal mondial et réduire les inégalités, les gouvernements devraient :

- ➔ Reconnaître que le nivellement par le bas de l'impôt sur les sociétés compromet la viabilité des systèmes fiscaux et la réduction des inégalités et appeler à une nouvelle génération de réformes fiscales internationales, particulièrement dans le cadre de la présidence allemande du G20 en 2017.
- ➔ Créer une instance fiscale internationale qui encadre et coordonne une coopération fiscale internationale. Un tel processus pourrait débiter par l'adoption d'une convention-cadre internationale relative à la fiscalité.
- ➔ Dresser une liste claire et objective des paradis fiscaux. Au delà des mesures de transparence, les critères doivent inclure les taux d'imposition très faibles, voire nuls, ainsi que l'existence de pratiques fiscales dommageables accordant des réductions d'impôts considérables aux multinationales. Il conviendrait de prendre des mesures fortes contre les pays figurant sur la liste pour limiter l'érosion de l'assiette fiscale et le transfert de bénéfices.¹³²
- ➔ Appliquer des règles strictes sur les sociétés étrangères contrôlées permettant aux gouvernements de taxer les bénéfices transférés de façon artificielle dans les paradis fiscaux. Cela peut être initié sans attendre un accord au niveau mondial.
- ➔ Cesser la diminution des taux d'imposition des sociétés pour des motivations idéologiques, afin de garantir que les multinationales contribuent à leur juste part aux systèmes fiscaux nationaux, dans l'intérêt des citoyens et des entreprises.
- ➔ Accélérer le changement culturel nécessaire au sein des grandes multinationales, en inscrivant la fiscalité parmi les éléments constitutifs des politiques de responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Les entreprises devraient faire preuve de plus de responsabilité vis-à-vis de la fiscalité, en étant plus transparentes quant à leurs structures et opérations.

3. Un comportement fiscal responsable de la part des banques —

Les banques devraient :

- ➔ Améliorer le contenu, le format, la précision de leur reporting et le publier dans les temps voulus (pour plus de détails, voir l'annexe 2).
- ➔ Appeler publiquement à l'extension du reporting pays par pays public à tous les secteurs économiques, de manière à améliorer la confiance de l'ensemble des parties prenantes (clients, actionnaires, partenaires, régulateurs publics, etc.) et à instaurer, plus généralement, un cadre économique plus viable.
- ➔ Envisager leur responsabilité fiscale comme un comportement dépassant la simple conformité légale et reflétant leurs obligations plus larges de contribuer aux biens publics, dont elles-mêmes dépendent.
- ➔ Être transparentes quant à leurs structures et opérations, leur fiscalité et leurs décisions en matière fiscale ; évaluer et rendre publiques les répercussions fiscales, économiques et sociales de leurs décisions et pratiques fiscales ; et prendre des initiatives progressives et mesurables pour améliorer l'impact de leur comportement fiscal sur le développement durable.

ANNEXES

PART DU LUXEMBOURG DANS LES ACTIVITÉS DES 20 PLUS GRANDES BANQUES DE L'UE

		CHIFFRE D'AFFAIRES Total (M€) % des activités mondiales % des activités internationales			BÉNÉFICES AVANT IMPÔT Total (M€) % des activités mondiales % des activités internationales			IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES Total (M€) % des activités mondiales % des activités internationales			NOMBRE D'EMPLOYÉS ETP % des activités mondiales % des activités internationales			PRODUCTIVITÉ (000€ / employé) comparaison avec la moyenne générale (x)			PROFITABILITÉ (%) comparaison avec la moyenne générale (x)	
 FRANCE	BNP	1 208	3%	4%	665	7%	8%	118	4%	5%	3 609	2%	3%	184	3	55%	2	
	BPCE GROUP	208	1%	4%	129	2%	7%	18	1%	3%	259	0%	2%	498	8	62%	2	
	CRÉDIT AGRICOLE	679	2%	8%	411	5%	16%	75	3%	11%	1 293	1%	4%	318	5	61%	2	
	CRÉDIT MUTUEL	324	2%	12%	151	2%	15%	36	2%	16%	863	1%	7%	175	2	47%	1	
	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	855	3%	6%	587	10%	13%	101	6%	9%	1 570	1%	2%	374	8	69%	3	
 ALLEMAGNE	COMMERZ-BANK AG	348	3%	11%	220	7%	16%	62	10%	15%	491	1%	5%	448	6	63%	2	
	DEUTSCHE BANK	1 567	5%	6%	1 167	N/A	N/A	192	23%	15%	607	1%	1%	1 923	N/A	74%	N/A	
	KFW IPEX	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
 ITALIE	INTESA SANPAOLO	506	2%	12%	446	6%	23%	76	5%	21%	319	0%	1%	1 397	16	88%	3	
	UNICREDIT	1 040	5%	9%	216	10%	8%	52	63%	23%	191	0%	0%	1	64	21%	2	
 PAYS-BAS	ING	298	2%	3%	166	3%	3%	35	2%	3%	774	1%	2%	214	2	56%	1	
	RABOBANK	2	0%	0%	0	0%	0%	0	0%	0%	12	0%	0%	0	0	0%	0	
 ESPAGNE	BBVA	12	0%	0%	0	0%	0%	4	0%	0%	3	0%	0%	0	0	0%	0	
	SANTANDER	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
 SUISSE	NORDEA	313	3%	4%	211	4%	5%	64	6%	7%	393	1%	2%	537	3	67%	1	
 ROYAUME-UNI	BARCLAYS	582	1%	3%	557	11%	17%	1	0%	0%	42	0%	0%	13 255	348	96%	8	
	HSBC	96	0%	0%	0	0%	0%	3	0%	0%	340	0%	0%	0	0	0%	0	
	LLOYDS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	RBS	29	0%	1%	8	0%	0%	3	4%	N/A	99	0%	0%	84	N/A	29%	N/A	
	STANDARD CHARTERED	0	0%	0%	-1	0%	0%	0	0%	0%	4	0%	0%	N/A	N/A	N/A	N/A	
ENSEMBLE		8 066	1,7%	3%	4 933	5,2%	7,3%	840	3,0%	4,5%	10 869	0,5%	1%	454	10	61%	3	

PART DU LUXEMBOURG DANS LES ACTIVITÉS DES 20 PLUS GRANDES BANQUES DE L'UE

		CHIFFRE D'AFFAIRES			BÉNÉFICES AVANT IMPÔT			IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES			NOMBRE D'EMPLOYÉS			PRODUCTIVITÉ			PROFITABILITÉ	
		Total (M€)	% des activités mondiales	% des activités internationales	Total (M€)	% des activités mondiales	% des activités internationales	Total (M€)	% des activités mondiales	% des activités internationales	ETP	% des activités mondiales	% des activités internationales	(000€/employé)	comparaison avec la moyenne générale (x)	(%)	comparaison avec la moyenne générale (x)	
	BNP	290	0,7%	1%	164	2%	2%	13	0%	1%	470	0%	0%	349	6	57%	2	
	BPCE GROUP	5	0%	0%	2	0%	0%	-1	0%	0%	9	0%	0%	222	3	40%	1	
	CRÉDIT AGRICOLE	198	1%	2%	172	2%	7%	4	0%	1%	162	0%	0%	1 062	17	87%	3	
	CRÉDIT MUTUEL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	9	0%	0%	39	1%	1%	0	0%	0%	46	0%	0%	848	18	433%	18	
	COMMERZ-BANK AG	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	DEUTSCHE BANK	36	0%	0%	9	N/A	N/A	1	0%	0%	538	1%	1%	17	0	25%	N/A	
	KFW IPEX	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	INTESA SANPAOLO	780	3%	18%	438	6%	23%	55	4%	15%	133	0%	0%	3 294	37	56%	2	
	UNICREDIT	95	0%	1%	97	5%	3%	15	18%	7%	670	1%	1%	145	8	103%	10	
	ING	64	0%	1%	36	1%	1%	5	0%	0%	39	0%	0%	923	8	56%	1	
	RABOBANK	270	2%	7%	39	1%	5%	4	1%	1%	435	1%	4%	90	1	14%	1	
	BBVA	12	0%	0%	27	1%	0%	5	0%	0%	4	0%	0%	6 750	202	225%	11	
	SANTANDER	25	0%	0%	27	0%	0%	3	0%	0%	10	0%	0%	2 700	52	108%	5	
	NORDEA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	BARCLAYS	150	0%	1%	125	3%	4%	3	0%	0%	125	0%	0%	1 003	26	83%	7	
	HSBC	85	0%	0%	10	0%	0%	-	0%	0%	85	0%	0%	26	0	12%	0	
	LLOYDS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	RBS	763	4%	29%	1 140	N/A	N/A	22	29%	N/A	2 936	3%	11%	388	N/A	149%	N/A	
	STANDARD CHARTERED	305	2%	3%	8	N/A	3%	0	0%	0%	37	0%	0%	219	N/A	3%	N/A	
ENSEMBLE		3 087	0,6%	1,2%	2 334	2,5%	3,4%	129	0.5%	0,7%	5 699	0,3%	0.5%	409	9	76%	4	

NOTES

1 Directive 2013/36/UE du Parlement Européen et du Conseil du 26 juin 2013, concernant l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit, dite 4ème directive relative aux exigences de fonds propres, ou CRD IV. Article 89, « informations pays par pays ».

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32013L0036&from=FR>

2 McKinsey Global Institute, (2015). *The new global competition for corporate profits*. <http://www.mckinsey.com/business-functions/strategy-and-corporate-finance/our-insights/the-new-global-competition-for-corporate-profits> (uniquement en anglais).

3 Population mondiale : 7,347 milliards d'individus. Population cumulée des 31 paradis fiscaux dans lesquels au moins une des 20 banques déclare une activité : 89,051 millions d'individus. PIB mondial en 2015 : 66 269 Mds€. PIB cumulé, en 2015, des 31 paradis fiscaux dans lesquels au moins une des 20 banques déclare une activité : 3 116 Mds€. Données démographiques issues de : INED (2015). *Tous les pays du monde*, in *Populations et Sociétés*, n° 525, Septembre 2015. https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/211/population.societes.2015.525.tous.pays.monde.fr.fr.pdf; et de la base de données de la banque mondiale (consultée le 13 janvier 2017) <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.POPTOTL>.

Données économiques issues de la base de données de l'organisation des Nations Unies (consultée le 13 janvier 2017) accessibles à <http://data.un.org/>; et du CIA World Factbook (consulté le 13 janvier 2017) accessible à <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/gi.html>. Taux de change moyen en 2015 entre le dollar (USD) et l'euro (EUR) : 0,9016.

4 Royaume-Uni: 731 M€, Allemagne: €1,118 Md€, Suède: 933M€; Ensemble : 2,782 Mds€. Les faibles bénéfices déclarés au Royaume-Uni et en Allemagne sont en partie liés à d'importantes pertes subies par plusieurs banques dans ces pays en 2015.

5 Les territoires en question sont : les Bahamas (19 M€), Bahrain (53 M€), les Bermudes (96 M€), les îles Caïmans (189 M€), Panama (1M€), Vanuatu (5 M€) et les îles Vierges Britanniques (20 M€)

6 Les territoires en question sont : Bermudes (Société Générale), îles Caïmans (BNP Paribas, Crédit Agricole, BPCE, Santander), Chypre (Société Générale), Curaçao (Société Générale), Liban (Société Générale), Malte (Unicredit), île Maurice (ING Bank), îles Vierges

Britanniques (Standard Chartered).

Le chiffre d'affaires et les bénéfices d'ING à Maurice sont le résultat d'une prise de participation minoritaire attribuée à une holding intermédiaire. Il s'agit d'un bénéfice net exceptionnel issu de la fusion de la banque ING indienne Vysya Bank détenue par ING à 44%, avec une autre banque indienne.

Contactée, la banque Standard Chartered a indiqué que les 20 M€ de bénéfices exceptionnels enregistrés dans les îles Vierges Britanniques sont relatifs à la vente de ses parts dans une entreprise chinoise, la plus-value ayant été imposée en Chine. Mais l'on peut se demander pourquoi la banque utilise une entité implantée dans un paradis fiscal réputé pour réaliser cette opération.

7 L'adresse exacte des filiales aux États-Unis a pu être identifiée pour onze banques : Barclays, HSBC, Santander, BNP Paribas, BPCE, BBVA, RBS, Société Générale, Crédit Agricole, Standard Chartered, Crédit Mutuel-CIC. 42% des filiales américaines de ces banques sont enregistrées au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware.

8 Un employé à plein temps en Indonésie génère seulement 4 000 euros, soit 10 fois moins que la moyenne générale et 42 fois moins que dans les paradis fiscaux. Pour un chiffre d'affaires similaire (918 M€ à Monaco et 973 M€ en Indonésie), les banques européennes, au nombre de huit à Monaco et de sept en Indonésie, ont réalisé 358 M€ de bénéfices à Monaco contre 43 M€ en Indonésie.

9 Royaume-Uni: 731 M€, Allemagne: €1,118 Md€, Suède: 933M€; Ensemble : 2,782 Mds€. Les faibles bénéfices déclarés au Royaume-Uni et en Allemagne sont en partie liés à d'importantes pertes subies par plusieurs banques dans ces pays en 2015.

10 Seulement seize des vingt banques faisant l'objet de la présente étude ont des opérations en Irlande (toutes sauf Lloyds, Crédit Mutuel, Commerzbank et Kfw Ipx).

11 Les banques suisses UBS et Crédit Suisse sont en tête des banques européennes qui ont mis en place le plus de sociétés-offshore, mais cinq banques couvertes par cette étude sont parmi le top 10. HSBC (avec 2 882 sociétés offshore), Société Générale (1 639), Crédit Agricole (1 005), BNP Paribas (782) et Santander (680).

B. Schumann (2017). *Usual Suspects? Co-conspirators in the business of tax dodging*. Rapport commandé par le groupe Les Verts/ALE au Parlement européen. <http://www.greens-efa.eu/files/doc/docs/>

d6bd745c6d08df3856eb6d49ebd9fe58.pdf

12 Commission Européenne (2016), Proposition de directive modifiant la directive 2013/34/UE en ce qui concerne la communication, par certaines entreprises et succursales, d'informations relatives à l'impôt sur les bénéfices, <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52016PC0198&from=FR>

13 Oxfam (2017), 8 hommes possèdent autant que la moitié de la population mondiale. <https://www.oxfam.org/fr/salle-de-presse/communiqués/2017-01-16/huit-hommes-possèdent-autant-que-la-moitié-de-la-population>

14 Chaque année, il manque 39 milliards de dollars aux finances publiques pour atteindre l'objectif d'éducation universelle préprimaire, primaire et secondaire (selon les ODD). Le nombre d'enfants non scolarisés est de 124 millions (59 millions de jeunes enfants, 65 millions d'adolescents). Voir : UNESCO (2016), *L'éducation pour les peuples et la planète : créer des avenir durables pour tous*. <http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002457/245745f.pdf> ; et UNESCO (2015), *Publication des données 2015 sur le nombre d'enfants non scolarisés*. <http://www.uis.unesco.org/education/pages/oosci-global-reportFR.aspx>.

15 Les bases de données Panama Papers et Bahamas Leaks sont disponibles sur le site du Consortium International des Journalistes d'Investigation (ICIJ). Panama Papers : <https://panamapapers.icij.org/> Bahamas Leaks : <https://www.icij.org/blog/2016/09/icij-publishes-leaked-bahamas-info-offshore-database>

16 Directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013, concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, article 89 « Information pays par pays ». <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32013L0036&from=FR>.

17 « Je ne vois aucun problème à la transparence du moment que c'est exigé par la loi ». Déclaration de Jean-Charles Balat, directeur fiscal du Groupe Crédit Agricole lors d'une audition de la Commission spéciale sur les rescrits fiscaux et autres mesures similaires par leur nature ou par leur effet (TAXE 2), 21 mars 2016. <http://www.europarl.europa.eu/ep-live/fr/committees/video?event=20160321-1500-COM->

MITTEE-TAX2.

18 Bureau européen de Transparency International (2016), *Do Corporate Claims on Public Disclosure Stack Up? Impact of Public Reporting on Corporate Competitiveness*, p. 7. https://transparency.eu/wp-content/uploads/2016/10/Impact_of_Public_Reporting_FINAL.pdf (uniquement en anglais).

19 Calculs basés sur les données publiques pays par pays de BNP Paribas, Société Générale, BPCE, Crédit Agricole et Crédit Mutuel pour les exercices 2015 et 2014. Chiffre d'affaires : BNP Paribas – 2015 : 42,938 Mds€, 2014 : 39,168 Mds€ ; Société Générale – 2015 : 25,639 Mds€, 2014 : 23,561 Mds€ ; BPCE – 2015 : 23,868 Mds€, 2014 : 23,257 Mds€ ; Crédit Agricole – 2015 : 32,426 Mds€, 2014 : 30,243 Mds€ ; Crédit Mutuel – 2015 : 16,318 Mds€, 2014 : 15,411 Mds€. Bénéfices : BNP Paribas – 2015 : 9,790 Mds€, 2014 : 2,741 Mds€ ; Société Générale – 2015 : 6,109 Mds€, 2014 : 4,375 Mds€ ; BPCE – 2015 : 6,604 Mds€, 2014 : 5,925 Mds€ ; Crédit Agricole – 2015 : 3,232 Mds€, 2014 : 2,605 Mds€ ; Crédit Mutuel – 2015 : 7,367 Mds€, 2014 : 6,852 Mds€.

20 Directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013, concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, article 89 « Information pays par pays ». <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32013L0036&from=FR>.

21 OCDE (2015), Action 13 : *Instructions relatives à la mise en œuvre de la documentation des prix de transfert et de la déclaration pays par pays*, p. 4. <https://www.oecd.org/fr/ctp/beps-action-13-instructions-relatives-documentation-prix-de-transfert-declaration-pays-par-pays.pdf>.

22 Oxfam France (2016), *Loi Sapin 2 : des avancées sur le statut des lanceurs d'alerte mais de nombreuses déceptions sur les autres sujets*. Communiqué de presse, 15 novembre 2016. <https://www.oxfamfrance.org/communiqué-presse/justice-fiscale/loi-sapin-2-des-avancees-sur-statut-des-lanceurs-dalerte-mais>.

23 Oxfam France, CCFD-Terre Solidaire, ONE France, ActionAid France Peuples Solidaires (2016), *Loi Sapin 2 et lutte contre l'évasion fiscale : pourquoi le compromis sur le reporting pays par pays public proposé par les rapporteurs n'est toujours pas satisfaisant*.

https://www.oxfamfrance.org/sites/default/files/communiqu%C3%A9_presse/reporting_public_-_analyse_proposition_rapporteurs_vf.pdfhttps://www.oxfamfrance.org/sites/default/files/communiqu%C3%A9_presse/reporting_public_-_analyse_proposition_rapporteurs_vf.pdf.

24 Conseil Constitutionnel, Décision n°2016-741 du 8 décembre 2016, point 103.

<http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/les-decisions/acces-par-date/decisions-depuis-1959/2016/2016-741-dc/decision-n-2016-741-dc-du-8-decembre-2016.148310.html>.

25 Oxfam France (2016), *Analyse de la conformité constitutionnelle du reporting public adopté dans la loi Sapin 2*. https://www.oxfamfrance.org/sites/default/files/argumentaire_constitutionnalite_du_reporting_public_dec2016.pdf.

26 Directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013, op. cit.

27 Population mondiale : 7,347 milliards d'habitants. Population totale des 31 paradis fiscaux où au moins une des vingt banques a déclaré une activité : 89,051 millions. PIB mondial en 2015 : 66 269 Mds€. PIB total pour 2015 des 31 paradis fiscaux où au moins une des vingt banques a déclaré une activité : 3 116 Mds€. Données population tirées de INED (2015), *Tous les pays du monde, dans Populations et Sociétés*, n° 525, septembre 2015.

https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/211/population.societes.2015.525.tous.pays.monde.fr.fr.pdf ; et base de données de la Banque mondiale (consultée le 13 janvier 2017) disponible sur <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.POP.TOTL>. Données PIB tirées de la base de données des Nations Unies (consultée le 13 janvier 2017) disponible sur <http://data.un.org/> (uniquement en anglais) ; et CIA World Factbook (consulté le 13 janvier 2017) disponible sur <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/gi.html> (uniquement en anglais). En 2015, le taux de change moyen entre le dollar USD et l'euro était de 0,9016.

28 En 2015, HSBC représentait 68% du chiffre d'affaires que les vingt banques réalisent à Hong-Kong (14,079 Mds€ sur un total de 20,652 Mds€) et 84% des bénéfices (8,841 Mds€ sur 10,551 Mds€). Les liens historiques entre HSBC et ce pays expliquent en partie l'importance de son activité là-bas, la Hong Kong and Shanghai Banking Corporation ayant été créée en 1865 aux fins de financement du commerce entre l'Europe et l'Asie. <http://www.hsbc.com/about->

[hsbc/company-history](http://www.hsbc.com/about-) (uniquement en anglais).

29 Les données issues du reporting pays par pays public suggèrent en fait que la plupart des banques n'utilisent pas la Belgique comme un paradis fiscal. Dans ce pays, la productivité par employé de banque se situe en moyenne à 107 000 €, les activités bancaires dégagent un taux de marge de 35% et le taux d'imposition effectif est de 30%. Toutefois, ces deux indicateurs varient considérablement d'une banque à l'autre. Ainsi, BNP Paribas et ING Bank, qui génèrent respectivement 10% et 18% de leur chiffre d'affaires en Belgique, ont des ratios proches de la moyenne. Santander quant à elle affiche une productivité par employé de 508 000 €, une très haute rentabilité à 72 et un taux d'imposition effectif bas, à 15%.

30 Sept banques ont déclaré un résultat négatif dans leurs pays d'origine en 2015 : HSBC au R.U. (- 480 M€) ; RBS au R.U. (- 438 M€) ; Standard Chartered au R.U. (- 1,647 Md€) ; Deutsche Bank en Allemagne (- 4,247 Mds€) ; UniCredit en Italie (- 675 M€) ; Santander en Espagne (- 990 M€) ; BBVA en Espagne (- 1,576 Md€).

31 Cela exclut les territoires où le chiffre d'affaires cumulé des vingt banques était inférieur à 100 M€ en 2015.

32 La moyenne des pays d'origine des banques a été faussée par les cas particuliers suivants : Allemagne : deux banques ont déclaré une perte RBS (- 143 M€) et Deutsche Bank (- 5 Mds€), attribuables principalement aux 5,2 Mds€ payés en frais de justice suite aux jugements rendus dans plusieurs procès ainsi qu'à des provisions pour dépréciation totalisant 6,5 Mds€.

Royaume-Uni : cinq banques ont subi une perte en 2015 : HSBC (- 481 M€), RBS (- 438 M€), Standard Chartered (- 1,647 Md€), Deutsche Bank (- 1,437 Md€) et UniCredit (- 8 M€).

Espagne : cinq banques ont subi une perte en 2015 : HSBC (- 4 M€), RBS (- 134 M€), Deutsche Bank (0 M€), BBVA (- 1,576 Md€) et Santander (- 990 M€). Le résultat global en Espagne était une perte de 1,624 Md€, reflétée par un montant négatif de bénéfices par employé pour le groupe, ce qui ne présente aucun intérêt pour la présente étude.

33 Lloyds affichait une rentabilité de 66% dans les paradis fiscaux contre 11% en moyenne.

34 Cela exclut les territoires où le chiffre d'affaires cumulé des vingt banques était inférieur à 100 M€.

35 La moyenne des pays d'origine des banques a été faussée par les cas particuliers suivants :

Allemagne : deux banques ont déclaré une perte RBS (- 143 M€) et Deutsche Bank (- 5 Mds€), attribuables principalement aux 5,2 Mds€ payés en frais de justice à la suite des jugements rendus dans plusieurs procès ainsi qu'à des provisions pour dépréciation totalisant 6,5 Mds€.

Royaume-Uni : cinq banques ont subi une perte en 2015 : HSBC (- 481 M€), RBS (- 438 M€), Standard Chartered (- 1,647 Md€), Deutsche Bank (- 1,437 Md€) et UniCredit (- 8 M€).

Espagne : cinq banques ont subi une perte en 2015 : HSBC (- 4 M€), RBS (- 134 M€), Deutsche Bank (0 M€), BBVA (- 1,576 Md€) et Santander (- 990 M€). Le résultat global en Espagne était une perte de 1,624 Md€, reflété par un montant négatif de bénéfices par employé pour le groupe, ce qui ne présente aucun intérêt pour la présente étude.

36 Pour consulter l'analyse du reporting pays par pays public des banques françaises en 2014, voir : Oxfam, CCFD-Terre Solidaire, Secours Catholique Caritas France (2016), *En quête de transparence: sur la piste des banques françaises dans les paradis fiscaux*, https://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/sur_la_piste_des_banques_francaises.pdf. L'ensemble des données relatives au reporting public des banques françaises pour 2014 est disponible sur : <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/transparence-donnees-comptables-pays-par-pays-des-5-plus-grandes-banques-francaises/>.

Dans cette précédente recherche, les données du reporting pays par pays de Crédit Agricole S.A, l'entité principale du groupe Crédit Agricole, ont été utilisées. Le présent rapport utilise les données du groupe Crédit Agricole qui incluent toutes les activités du groupe.

37 Loi n°2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires, article 7. Légifrance. <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027754539>.

38 Les taux de marge dans les pays du siège peuvent être inférieurs si l'on tient compte des services partagés (voir annexe 2, partie 2.2).

39 Les raisons peuvent être des niveaux de productivité par employé plus bas associés à des activités bancaires plus intenses en main-d'œuvre. Néanmoins ces facteurs ne sauraient totalement expliquer un écart de productivité quarante fois supérieur.

40 Données de la Banque Mondiale, Indonésie,

Contexte <https://www.worldbank.org/en/country/indonesia/overview>

41 BNP Paribas et Crédit Agricole ont à elles seules fourni environ 17% du total des prêts bancaires en 2014 ; voir <https://www.oxfordbusinessgroup.com/overview/moroccos-banking-sector-sees-asset-growth-expanded-lending-and-greater-penetration> (uniquement en anglais).

42 Voir l'annexe 2, partie 2.2

43 Dans son rapport pays par pays, Barclays a indiqué que « l'impôt luxembourgeois n'a pas été payé pour la grande majorité des bénéfices en raison d'une compensation des pertes fiscales ou de la non-imposition des dividendes dans la législation au Luxembourg. », *Barclays Tax 'Our 2015 country snapshot'*. Contactée, la banque a confirmé que la marge bénéficiaire élevée et le faible taux d'imposition au Luxembourg s'expliquaient par la perception de dividendes non imposables dans le pays. <https://www.home.barclays/content/dam/barclayspublic/docs/InvestorRelations/AnnualReports/AR2015/Barclays%20PLC%20Country%20by%20Country%20Report%202015.pdf> (uniquement en anglais).

44 Voir : <https://www.rabobank.com/en/images/rabobank-annual-report-2015.pdf>, p. 24 (uniquement en anglais).

45 Voir : https://www.rabobank.co.id/content/en/images/AR2015_Rabobank_tcm47-232800.pdf (uniquement en anglais).

46 Ces activités portaient sur le financement de sociétés clientes en Amérique du Sud ne pouvant être fourni par des filiales locales en raison, notamment, des restrictions sur les devises. Selon la banque, à présent, les avantages géographiques ne sont plus supérieurs aux frais de maintien du bureau à Curaçao. Voir : <https://www.rabobank.com/en/locate-us/americas/curacao.html> (uniquement en anglais).

47 Il se peut que la faible quantité d'impôts payée par les filiales européennes des banques américaines reflète non prise en compte des impôts différés. Voir la méthodologie à l'annexe 2, partie 2.2

48 Les deux banques restantes, Citi et Wells Fargo, exercent toutes deux des opérations importantes au R.U., mais Citi réalise aussi des activités de banque de détail en Europe de l'Est tandis que le centre de gravité de Wells Fargo se trouve en Irlande. La

présence de Wells Fargo en Europe est bien inférieure à celle des cinq autres banques américaines. Citi a fourni la réponse suivante à propos de cette donnée : « le reporting pays par pays public fournit seulement une image partielle des comptes de Citi dans l'UE. Par exemple, en tant que branche dans l'UE d'une entité américaine, Citibank NA London Branch vehicle, qui abrite plusieurs des plus grandes entités de la banque, ne tombe pas sous l'obligation de reporting pays par pays ;

49 Des enquêtes menées par Reuters au cours des deux dernières années ont fait état de taux faibles similaires. Voir : <http://mobile.reuters.com/article/idUSKBN1460NY> et <http://www.reuters.com/article/us-britain-banks-tax-idUSKBN0UH0DN20160103> (uniquement en anglais). En 2016, le R.U. a appliqué une surtaxe de 8% sur l'impôt sur les sociétés pour le secteur bancaire. Un prélèvement sur le capital des banques a également été instauré en 2011 pour garantir la contribution du secteur au coût du sauvetage des banques.

50 Les impôts différés, le report des pertes encourues pendant la crise financière et un éventuel transfert des bénéfices pourraient expliquer ce faible taux ; les données existantes ne suffisent pas à fournir une explication complète.

51 Formulaire 10-K de JPMorgan Chase & Co pour l'exercice fiscal clôturé au 31 décembre 2015, p. 285. <https://investor.shareholder.com/jpmorganchase/secfiling.cfm?filingID=19617-16-902&CIK=19617> (uniquement en anglais).

52 Formulaire 10-K du Groupe Goldman Sachs pour l'exercice fiscal clôturé le 31 décembre 2015, p. 196. <http://www.goldmansachs.com/investor-relations/financials/current/10k/2015-form-10-k-a.pdf> (uniquement en anglais).

53 En tout, 144 572 personnes travaillent pour les vingt banques dans les juridictions classées comme paradis fiscaux. Si ces employés présentaient un niveau de productivité égal à la moyenne globale (44 000€), les bénéfices déclarés dans les paradis fiscaux par ces banques totaliseraient $144\,572 \times 44\,000\text{€} = 6,3\text{ Mds€}$.

54 Les vingt banques ont déclaré un chiffre d'affaires de 58,5 Mds€ dans les paradis fiscaux. Si ces activités étaient aussi rentables que la moyenne (19%), les bénéfices déclarés atteindraient $19\% \times 58,5\text{ Mds€} = 11\text{ Mds€}$.

55 Commission européenne (2016), *Aides d'État : l'Irlande a accordé pour 13 milliards d'euros d'avantages fiscaux illégaux à Apple*, 30 août 2016. http://europa.eu/rapid/press-release_IP-16-2923_fr.htm.

56 M. Tataret et J. Angusto (2016), *Tax Shopping: Exploring Zara's tax avoidance business*, rapport commandité par le groupe Verts-ALE au Parlement européen. <http://www.greens-efa.eu/en/article/tax-shopping/> (uniquement en anglais).

57 ICIJ, The Panama Papers. <https://www.panama-papers.icij.org> (uniquement en anglais).

58 Bon nombre de sociétés-écrans ont aussi été créées par des filiales de banques implantées au R.U., qui abrite son propre paradis fiscal, à savoir la City de Londres. Cependant, le R.U. a été délibérément écarté du groupe de paradis fiscaux étudiés dans le présent rapport car le reporting pays par pays ne fournit pas de détails suffisants pour identifier quelles sont les filiales et les activités liées à la City, bien que cela implique une sous-estimation des activités réalisées par les banques dans les paradis fiscaux dans l'analyse que nous présentons. Voir la méthodologie en annexe 1.

59 B. Schumann (2017), *Usual Suspects? Co-conspirators in the business of tax dodging*. Rapport commandité par le groupe les Verts/ALE au Parlement européen. <http://www.greens-efa.eu/files/doc/docs/d6bd745c6d08df3856eb6d49ebd9fe58.pdf> (uniquement en anglais).

60 Ibid., schéma 19.

61 Ibid., schéma 18.

62 Voir la méthodologie en annexe 1.

63 B. Protess, J. Silver-Greenberg (2014), *Credit Suisse pleads guilty in Felony Case*. *The New York Times*, 19 mai 2014. https://dealbook.nytimes.com/2014/05/19/credit-suisse-set-to-plead-guilty-in-tax-evasion-case/?_r=0 (uniquement en anglais).

64 E. Albert (2015), *HSBC a honte du scandale Swiss-leaks*, *Le Monde*, 22 février 2015. http://abonnes.lemonde.fr/evasion-fiscale/article/2015/02/22/stuart-gulliver-directeur-general-de-hsbc-pratiquait-aussi-l-evasion-fiscale_4581286_4862750.html.

65 J. Kollewe, J. Treanor (2016), *French prosecutor calls for HSBC to stand trial for alleged tax fraud*,

The Guardian, 3 novembre 2016. <https://www.theguardian.com/business/2016/nov/03/hsbc-bank-french-prosecutor-calls-stand-trial-alleged-tax-swiss-subsiary> (uniquement en anglais).

66 G. Sebag (2016), *French prosecutors said to recommend UBS face trial in tax case*, *Bloomberg*, 27 juin 2016. <https://www.bloomberg.com/news/articles/2016-06-27/french-prosecutors-said-to-recommend-ubs-face-trial-in-tax-case> (uniquement en anglais).

67 F. Arfi, D. Israël et G. Livolsi (2014), *Une filiale du Crédit Mutuel en pleine 'dérive mafieuse'*, *Médiapart*, 5 juin 2014. <https://www.mediapart.fr/journal/france/050614/une-filiale-du-credit-mutuel-en-pleine-derive-mafieuse>.

68 S. Fontvieille (2016), *La BNP est mise en cause dans un scandale à un milliard de dollars*, *Médiapart*, 11 octobre 2016. <https://www.mediapart.fr/journal/economie/111016/la-bnp-est-mise-en-cause-dans-un-scandale-un-milliard-de-dollars>.

69 Ibid.

70 Oxfam (2016), *La bataille des paradis fiscaux. Droit dans le mur : l'impasse de la concurrence fiscale*. <https://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/bp-race-to-bottom-corporate-tax-121216-fr.pdf>.

71 Les bénéfices déclarés dans chaque pays sont : Argentine, 1, 452 Md€; Australie, 1,112 Md€; Bangladesh, 258 M€; Brésil, 2,791 Mds€; Canada, 736 M€; Chili, 1,072 Md€; Chine, 3,238 Mds€; République Tchèque, 1,006 Md€; Danemark, 1,033 Md€; Finlande, 1,659 Md€; Inde, 1,566 Md€; Japon, €788 M€; Norvège, 1,010 Md€; Corée-du-Sud, 144 M€. Cumul des bénéfices déclarés dans les 14 pays : 17,864 Mds€. Bénéfices déclarés dans les trois paradis fiscaux : Hong-Kong, 10,551 Mds€; Luxembourg, 4,933 Mds€; Irlande, 2,334 Mds€. Cumul des bénéfices déclarés dans les trois paradis fiscaux : 17,817 Mds€

72 Oxfam (2016), *La bataille des paradis fiscaux*, op. cit.

73 R.U. : 731 M€, Allemagne : 1,118 Md€, Suède : 933 M€ ; cumulés : 2,782 Mds€. Les bénéfices peu élevés déclarés au R.U. et en Allemagne sont liés aux pertes importantes enregistrées par plusieurs banques.

74 En 2015, la population du Luxembourg était 0,6 million d'habitants, contre un total mondial de 7,347 milliards. En 2015, le PIB du Luxembourg atteignait

52 Mds€ contre un total mondial de 66 269 Mds€.

75 Deloitte, *Taxation and investment in Luxembourg 2016: Reach, relevance and reliability*, p. 19. <https://www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/global/Documents/Tax/dttl-tax-luxembourg-guide-2016.pdf> (uniquement en anglais).

76 Le Luxembourg autorise l'enregistrement, sur son territoire, de la propriété intellectuelle comme les brevets, les marques déposées, les noms commerciaux, etc. Par conséquent, si la filiale d'une entreprise souhaite utiliser ou acheter ces droits de propriété intellectuelle, elle peut verser les redevances ou les plus-values à la filiale luxembourgeoise qui bénéficie d'une exonération de 80% sur de tels revenus.

77 Toutes les entreprises impliquées dans l'affaire Luxleaks figurent dans la liste publiée sur le site Internet du ICIJ. <https://www.icij.org/project/luxembourg-leaks/explore-documents-luxembourg-leaks-database> (uniquement en anglais).

78 En tout, 230 de ces entreprises provenaient du secteur financier (banques, fonds d'investissement, fonds de placement privé, sociétés d'assurance, etc.).

79 Les neuf banques impliquées dans le scandale Luxleaks et traitées dans la présente étude sont Barclays, BNP Paribas, BPCE, Commerzbank, Crédit Agricole, Deutsche Bank, HSBC, Intesa Sanpaolo et UniCredit. Les 25 autres banques impliquées sont ABN AMRO, Aozora Bank, Banca Delle Marche, Banca Popolare Dell'Emilia Romagna, Banca Bradesco, Banca Itau Unibanco, Banque Degroof, Banque Martin Maurel, Bayerische Landesbank, Royal Bank of Canada, Citigroup, Credit Suisse, Dexia, Groupe Edmond de Rothschild, Groupe Rothschild, Gruppo Banca Sella, J.P. Morgan, Lehman Brothers, Macquarie Group, Merrill Lynch, Sberbank, UBI Banca, UBS, Union Bancaire Privée et WGZ Bank.

80 Tax Justice Network (2015), *Financial Secrecy Index, Narrative Report on Luxembourg*. <http://www.financialsecrecyindex.com/PDF/Luxembourg.pdf> (uniquement en anglais).

81 Ibid.

82 Cela exclut les territoires où le chiffre d'affaires cumulé des vingt banques était inférieur à 100 M€.

83 Deutsche Bank a déclaré un résultat négatif de

4,498 Mds€ pour l'année 2015 ; aussi, le résultat par employé pour le groupe était négatif. Il n'est pas pertinent de comparer le résultat par employé au Luxembourg avec cette moyenne de productivité négative pour le groupe.

84 Ibid.

85 J. Baruch, A. Michel et M. Vaudano (2016), *Panama Papers: les non-dits de la Société Générale sur son activité offshore*, *Le Monde*, 11 mai 2016. http://www.lemonde.fr/panama-papers/article/2016/05/11/panama-papers-le-patron-de-la-societe-generale-frederic-oudea-a-l-epreuve-des-faits_4917214_4890278.html.

86 R. Carvajal, R. Chittum et C. Schilis-Gallego (2016), *Global Banks Team with Law Firms to Help the Wealthy Hide Assets*, site Internet du ICIJ, 4 avril 2016. <https://panamapapers.icij.org/20160404-banks-lawyers-hide-assets.html> (uniquement en anglais).

87 J. Baruch, A. Michel et M. Vaudano (2016), op. cit.

88 PwC, *Luxembourg: Corporate – Taxes on corporate income*. <http://taxsummaries.pwc.com/uk/taxsummaries/wwwts.nsf/ID/Luxembourg-Corporate-Taxes-on-corporate-income> (uniquement en anglais).

89 Dans son rapport pays par pays, Barclays a indiqué que « l'impôt luxembourgeois n'a pas été payé pour la grande majorité des bénéfices en raison d'une compensation des pertes fiscales ou de la non-imposition des dividendes dans la législation au Luxembourg. » *Barclays Tax 'Our 2015 country snapshot'*. <https://www.home.barclays/content/dam/barclayspublic/docs/InvestorRelations/AnnualReports/AR2015/Barclays%20PLC%20Country%20by%20Country%20Report%202015.pdf> (uniquement en anglais).

90 Contactée, RBS a indiqué que ses bénéfices exceptionnels en Irlande en 2015 étaient la conséquence de reprises sur provisions pour dépréciation liées à des exercices précédents.

91 Contactée, Société Générale a indiqué que le taux élevé de marge enregistré en Irlande était principalement attribuable à l'application de la méthode comptable de mise en équivalence, selon laquelle certaines de ses filiales contribuent aux bénéfices avant impôt mais non au chiffre d'affaires déclaré dans le pays.

92 Contactée, BBVA a indiqué que le haut taux de marge enregistré en Irlande était attribuable à une recette exceptionnelle découlant de la réversion d'une provision qui avait été comptabilisée au cours des exercices précédents

93 Rapport annuel 2015 d'Intesa Sanpaolo.

94 Oxfam a réalisé une analyse plus approfondie de ce dossier en utilisant des données supplémentaires publiées par les filiales irlandaises d'Intesa (rapports annuels 2015 de Fideuram et Intesa Sanpaolo Bank Ireland). Les bénéfices irlandais sont en grande partie générés par Fideuram Asset Management, la filiale irlandaise relevant du pôle banque privée du groupe. Celle-ci a perçu 586 M€ en redevances pour gestion de placements et dégagé 278 M€ de bénéfices. 80% de ses dépenses sont des redevances versées à d'autres sociétés du groupe, principalement en Italie. Avec en moyenne seulement 54 employés dans la structure irlandaise, les coûts du personnel totalisent neuf millions d'euros, y compris les cotisations sociales, de retraite et les primes. Par conséquent, elle déclare une marge très élevée sur les services d'investissement auprès de clients externes qui sont en fait, au regard de sa structure de coûts, fournis en grande partie par les entreprises du groupe basées en Italie. Contactée à ce propos, la banque a commenté comme suit : « L'activité principale de Fideuram Asset Management (FAMI) est la gestion collective ou individuelle de portefeuille. Cette dernière est une activité très rentable et très peu risquée. De plus, les travailleurs hautement qualifiés basés en Irlande créent une forte valeur ajoutée. En outre, lorsque des entreprises associées situées en dehors d'Irlande contribuent aux bénéfices de FAMI, les règles de prix de transfert s'appliquent et toutes les transactions intra-groupes se déroulent en conformité avec le principe de pleine concurrence. Il convient également de prendre en compte que 90% des frais payés à d'autres entités du groupe sont liées à l'activité de distribution en tant que telle. Plus important encore, FAMI a démontré avec succès qu'il n'est pas sujet aux règles concernant les sociétés étrangères contrôlées (Controlled Foreign Companies, CFC), ce qui prouve précisément à l'administration fiscale italienne que ce n'est pas un montage artificiel réalisé en Irlande pour obtenir des avantages fiscaux indus ». L'autre filiale, Intesa Sanpaolo Bank Ireland, réalisait des activités bancaires. Elle avait émis des titres de créance à des tiers pour un montant total de 9,3 Mds€ et prêté 9,1 Mds€ à des parties associées, dont six milliards à la maison mère italienne. Quant aux actifs utilisés à des fins d'activité bancaire

locale, comme les dépôts de client ou les prêts aux entreprises, ils totalisaient un montant bien plus modeste d'environ quatre milliards d'euros. Cela semble confirmer l'hypothèse que la filiale irlandaise transférait la dette levée auprès de tiers à d'autres entreprises du groupe. En 2015, elle a perçu 204 M€ d'intérêts sur ces prêts intra-groupe alors que ses comptes annuels montraient des charges totales liées aux titres de créance s'élevant au plus à 118 M€. Aussi, il semble que Intesa Sanpaolo Bank Ireland a réalisé une marge nette d'intérêts d'au moins 86 M€ sur la rétrocession de fonds, laissant soupçonner l'existence d'une éventuelle stratégie d'évasion fiscale à l'échelle du groupe afin d'exploiter le système irlandais d'imposition des sociétés fort accommodant. Contactée à ce propos, la banque a commenté comme suit : « Concernant Intesa Sanpaolo Bank Ireland (« ISPIRE »), les principaux contributeurs à la marge bénéficiaire nette étaient : (i) un écart des dates de maturité qui ont rendu les activités très profitables ; (ii) des coûts de financement réduits en raison des meilleures conditions du marché ; (iii) le fait que l'exposition nette à des prêts défaillants représentaient presque zéro pourcent. En outre, ISPIRE a elle aussi démontré avec succès que les règles relatives aux sociétés étrangères contrôlées (CFC) ne s'appliquent pas à elle, ce qui prouve précisément à l'administration fiscale italienne que ce n'est pas un montage artificiel réalisé en Irlande pour obtenir des avantages fiscaux indus. »

95 Seules seize des vingt banques étudiées dans la présente étude ont des opérations en Irlande (toutes à l'exception de Lloyds, Crédit Mutuel, Commerzbank et KfW Ipx).

96 Si les 1,14 Md€ de bénéfices réalisés par RBS en Irlande avaient été imposés au taux nominal de 12,5% en vigueur, le montant total versé au titre de l'impôt ne serait pas 22 M€ (ce que le groupe a en fait payé) mais 142,5 M€.

97 Commission européenne (2016), *Aides d'État : l'Irlande a accordé pour 13 milliards d'euros d'avantages fiscaux illégaux à Apple*, op. cit.

98 Les résultats globaux de RBS pour l'année 2015 indiquent une perte de 3,725 Mds€. Il n'est pas pertinent de comparer le résultat par employé en Irlande avec cette profitabilité moyenne négative pour l'ensemble du groupe.

99 Oxfam (2016), *La bataille des paradis fiscaux*, op. cit.

100 Commission européenne, *Economic Performance by Country: Ireland*. https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/economic-performance-and-forecasts/economic-performance-country/ireland_en (uniquement en anglais).

101 Parlement irlandais (Houses of the Oireachtas, 2016), *Written Answers to PQs 154 and 210*, 19 juillet 2016. <http://oireachtasdebates.oireachtas.ie/Debates%20Authoring/DebatesWebPack.nsf/takes/dail2016071900068#N57> (uniquement en anglais).

102 Byrne Wallace (2014), *Pourquoi l'Irlande ? Considérations fiscales. Guide sur la fiscalité des entreprises en Irlande*. http://byrnewallace.com/uploadedFiles/Services/Service_List/Why%20Ireland%20-%20Guide%20French.pdf?n=2332 ; et PwC (2014), *Pourquoi l'Irlande ?* <http://download.pwc.com/ie/pubs/2015-pwc-ireland-why-ireland-french.pdf>.

103 L'article 110 de la loi de consolidation fiscale constitue la pierre angulaire du régime réglementaire et fiscal facilitant la titrisation et la création de sociétés ad hoc. Voir : B. Godfrey, N. Killeen et K. Moloney (2015), *Data Gaps and Shadow Banking: Profiling Special Purpose Vehicles' Activities in Ireland*, Banque centrale d'Irlande, Quarterly Bulletin 03. <https://www.centralbank.ie/publications/Documents/Data%20Gaps%20and%20Shadow%20Banking%20Profiling%20Special%20Purpose%20Vehicles%20Activities%20in%20Ireland.pdf> (uniquement en anglais).

104 William Fry, *Changes to Section 110 Regime Relating to Irish SPVs Holding Irish Property Assets*, 8 septembre 2016. <http://www.williamfry.com/newsandinsights/news-article/2016/09/08/changes-to-section-110-regime-relating-to-irish-spvs-holding-irish-property-assets> (uniquement en anglais).

105 Le Crédit Agricole Suisse a payé à l'administration américaine une amende de 91 M€ afin d'éviter des poursuites dans une affaire d'évasion fiscale. Cependant, elle n'a eu aucun effet sur le résultat avant impôt de l'exercice 2015 grâce aux provisions que la banque avait déjà mises de côté. M. Protard (2015), *Crédit Agricole Suisse paie l'amende de 99,2 millions de dollars*, Capital.fr, 31 décembre 2015. <http://www.capital.fr/bourse/actualites/credit-agricole-suisse-paie-l-amende-de-99-2-millions-de-dollars-1094222>.

106 Banque nationale suisse (2016), *Les banques*

en Suisse en 2015. http://www.snb.ch/fr/mmr/reference/pre_20160630/source/pre_20160630.fr.pdf.

107 Les données financières de Société Générale Private Banking (Suisse) SA sont disponibles sur le site Internet du projet « TheBanks.eu ». <https://thebanks.eu/banks/9690> (uniquement en anglais).

108 Les données financières de Banque Pasche SA sont disponibles sur le site Internet du projet « TheBanks.eu ». <https://thebanks.eu/banks/9663> (uniquement en anglais). La banque Pasche a été cédée au groupe luxembourgeois Havilland en septembre 2015.

109 Banque nationale suisse (2016), *Les banques en Suisse*, op. cit.

110 A. Kirchfeld et E. Logutenkova (2013), *Private Banks Leave Switzerland as End of Secrecy Hurts*, Bloomberg, 1^{er} juillet 2013. <http://www.bloomberg.com/news/articles/2013-06-30/private-banks-leave-switzerland-as-end-of-secrecy-hurts-profits> (uniquement en anglais).

111 Ibid.

112 OCDE, *Produit intérieur brut (PIB). Total, dollars US/capita*, 1980-2016, source : Agrégats des comptes nationaux, SCN 2008 (ou SCN 1993) : Produit intérieur brut. <https://data.oecd.org/fr/gdp/produit-interieur-brut-pib.htm>.

113 OCDE, *Statistiques à court terme sur le marché du travail : taux de chômage harmonisés*. <http://stats.oecd.org/index.aspx?queryid=36324#>.

114 A. Duparc (2016), *Les banquiers suisses ont le blues, la transparence leur est imposée*, Médiapart, 4 décembre 2016. <https://www.mediapart.fr/journal/economie/041216/les-banquiers-suisses-ont-le-blues-la-transparence-leur-est-imposee>.

115 La réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III), adoptée le 17 juin 2016, prévoit les mesures suivantes : la déduction des intérêts notionnels ; l'exonération de l'impôt sur les entreprises pour les produits provenant de brevets et de droits de propriété immatérielle, à hauteur de 90% ; une déduction jusqu'à 150% des dépenses de R&D encourues en Suisse ; et un abattement de l'impôt sur le capital en lien avec des prêts en faveur de sociétés du groupe. La loi garantit que l'exonération maximale totale en vertu de ces différentes mesures ne peut dépasser 80% du montant initial de l'impôt dû. PwC

(2016), *Switzerland passes final corporate tax reform package to enhance global competitiveness*, 21 juin 2016. <https://www.pwc.com/us/en/tax-services/publications/insights/assets/pwc-switzerland-passes-final-corporate-tax-reform-package.pdf> (en anglais). Une note de PwC est également disponible en français à l'adresse : https://www.pwc.ch/de/publications/2016/unternehmenssteuerreform_iii_4_fr_web.pdf.

En outre, plusieurs cantons ont annoncé leur intention de réduire leur taux nominal d'imposition des sociétés, y compris les cantons de Zoug (douze pour cent), Vaud (de 21,75 à 13,79%), Genève (de 24 à 13,49%) et Bâle-Ville (de 22,18 à 13%). Crédit Suisse (2016), *Qualité de la localisation : Bâle-Ville devencera le canton de Zurich*, septembre 2016. https://www.credit-suisse.com/media/assets/corporate/docs/about-us/media/media-release/2016/09/sqi_2016_final_fr.pdf.

116 Bloomberg, *Swiss Reject Tax Reform, Threatening Country's Competitive Edge*, 12 février 2017. <https://www.bloomberg.com/news/articles/2017-02-12/swiss-voters-seen-rejecting-corporate-tax-reform-srf-projection-iz2lfxks> (uniquement en anglais).

117 Populations : Jersey : 102 700 ; Guernesey : 62 562 ; Île de Man : 84 497. Superficies : Jersey : 120 km² ; Guernesey : 24 km² ; Île de Man : 572 km².

118 Parmi ces banques, BNP Paribas et Crédit Agricole précisent que les employés travaillant pour le compte de leur filiale aux îles Caïmans sont basés aux États-Unis. Mais l'on peut se demander pourquoi leur filiale des îles Caïmans est entièrement contrôlée depuis les États-Unis si ce n'est pour tirer parti du régime fiscal et réglementaire laxiste des îles Caïmans.

119 Les territoires en question sont : Bermudes (Société Générale), îles Caïmans (BNP Paribas, Crédit Agricole, BPCE, Santander), Chypre (Société Générale), Curaçao (Société Générale), Liban (Société Générale), Malte (Unicredit), île Maurice (ING Bank), îles Vierges Britanniques (Standard Chartered). Le chiffre d'affaires et les bénéfices d'ING à Maurice sont le résultat d'une prise de participation minoritaire attribuée à une holding intermédiaire. Il s'agit d'un bénéfice net exceptionnel issu de la fusion de la banque ING indienne Vysya Bank détenue par ING à 44%, avec une autre banque indienne. Contactée, la banque Standard Chartered a indiqué que les 20 M€ de bénéfices exceptionnels enregistrés dans les îles Vierges Britanniques sont relatifs à

la vente de ses parts dans une entreprise chinoise, la plus-value ayant été imposée en Chine. Mais l'on peut se demander pourquoi la banque utilise une entité implantée dans un paradis fiscal réputé pour réaliser cette opération.

120 Oxfam, Tax Justice Network, Alliance globale pour la justice fiscale et PSI (2015), *Le hold-up fiscal continue. Les États doivent en faire plus pour combler les failles de la fiscalité des multinationales*. https://www.oxfamfrance.org/sites/default/files/file_attachments/g20_antalya_holdupfiscal_0.pdf.

121 Seuls les revenus réalisés à l'intérieur du Panama sont assujettis à l'impôt sur les sociétés d'un taux de 25%, ce qui exclut donc la vente de produits ou de services à l'extérieur du territoire. Deloitte, Panama Highlights 2015. https://www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/pa/Documents/tax/2015_PA_Tax-panamahighlights.pdf (uniquement en anglais).

122 Les bénéfices de BNP Paribas déclarés aux îles Caïmans sont imposés aux États-Unis. L'on peut malgré tout se demander pourquoi la banque a des activités aux îles Caïmans sans y avoir aucun salarié.

123 Les bénéfices du Crédit Agricole déclarés aux îles Caïmans sont imposés aux États-Unis. L'on peut malgré tout se demander pourquoi la banque a des activités aux îles Caïmans sans y avoir aucun salarié.

124 Les listes de Lloyds, ING Bank et Nordea n'ont pas été prises en compte pour les raisons suivantes : la liste de Lloyds ne précise pas l'emplacement géographique de ses filiales ; celle d'ING est accessible auprès de la Chambre néerlandaise de commerce uniquement ; Nordea publie une liste mais celle-ci n'a pas été trouvée au moment où a débuté l'analyse.

125 L. Wayne (2012), *How Delaware Thrives as a Corporate Tax Haven*, *The New York Times*, 30 juin 2012. http://www.nytimes.com/2012/07/01/business/how-delaware-thrives-as-a-corporate-tax-haven.html?_r=0 (uniquement en anglais).

126 Barclays, HSBC, Santander, BNP Paribas, BPCE, BBVA, RBS, Société Générale, Crédit Agricole, Standard Chartered, Crédit Mutuel-CIC.

127 L. Wayne (2012), *How Delaware Thrives as a Corporate Tax Haven*, op. cit.

128 CT Corporation est détenue par Wolters Kluwer. <https://ct.wolterskluwer.com/> (uniquement en

anglais).

129 Site Internet de Corporation Service Company : <https://www.cscglobal.com/service/csc/csc-office-locations> (uniquement en anglais).

130 Advantage Delaware LLC, *Limited Liability Company*. <https://www.advantage-de.com/information-center/type-de-bus-entities/llc/> (uniquement en anglais).

131 C. Wink (2014), *64% of Fortune 500 Firms are Delaware incorporations: here's why*, *Technical*, 23 septembre 2014. <http://technical.ly/delaware/2014/09/23/why-delaware-incorporation/> (uniquement en anglais).

132 L'UE a récemment dressé une liste de critères pour identifier les paradis fiscaux mais a retenu le taux d'imposition nul comme un indicateur et non pas un critère suffisant pour placer une juridiction sur une liste noire de paradis fiscaux.

133 Cette approche est décrite en détail dans le rapport publié par Oxfam, Christian Aid, Action Aid (2015), *Getting to Good: Towards Responsible Corporate Tax Behaviour*. https://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/file_attachments/dp-getting-to-good-corporate-tax-171115-en.pdf (uniquement en anglais).

© Oxfam International et Fair Finance Guide International, Mars 2017

Ce document a été rédigé par Manon Aubry et Thomas Dauphin. Oxfam remercie Aurore Chardonnet, Max Lawson, Michael McCarthy Flynn, Robert Silverman, Francis Weyzig pour leur assistance dans la réalisation. Ce rapport a été rédigé sur la base d'une recherche initiale commandée par Oxfam au Centre de Recherche sur les Entreprises Multinationales (SOMO) - www.somo.nl - Oxfam remercie ses auteurs : Sam van Dijck, Rodrigo Fernandez et Indra Römgers.

Ce document fait partie d'une série de textes écrits pour informer et contribuer au débat public sur des problématiques relatives au développement et aux politiques humanitaires.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter : advocacy@oxfaminternational.org

Ce document est soumis aux droits d'auteur, mais peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés. Courriel : policyandpractice@oxfam.org.uk

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.

Contact presse : Marion Cosperec - mcosperec@oxfamfrance.org - +33 (0)7 68 30 06 17

Traduit de l'anglais par Audrey Mouysset. Relu par Manon Aubry, Marion Cosperec, Thomas Dauphin, Caroline Prak et Eleonora Tremontozzi.

Publié par Oxfam France pour Oxfam International. ISBN 978-0-85598-937-8, Mars 2017.
Oxfam France, 104 rue Oberkampf 75011 Paris



Oxfam est une confédération internationale de 20 organisations qui, dans le cadre d'un mouvement mondial pour le changement, travaillent en réseau dans plus de 90 pays à la construction d'un avenir libéré de l'injustice qu'est la pauvreté. Pour de plus amples informations, veuillez contacter les différents affiliés ou visiter www.oxfam.org

Oxfam Afrique du Sud (<http://www.oxfam.org.za/>)

Oxfam Amérique (www.oxfamamerica.org)

Oxfam Australie (www.oxfam.org.au)

Oxfam-en-Belgique (www.oxfamsol.be)

Oxfam Canada (www.oxfam.ca)

Oxfam France (www.oxfamfrance.org)

Oxfam Allemagne (www.oxfam.de)

Oxfam GB (www.oxfam.org.uk)

Oxfam Hong Kong (www.oxfam.org.hk)

Oxfam IBIS (Danemark) (<http://oxfamibis.dk/>)

Oxfam Inde (www.oxfamindia.org)

Oxfam Intermón (Espagne) (www.intermonoxfam.org)

Oxfam Irlande (www.oxfamireland.org)

Oxfam Italie (www.oxfamitalia.org)

Oxfam Japon (www.oxfam.jp)

Oxfam Mexique (www.oxfammexico.org)

Oxfam Nouvelle-Zélande (www.oxfam.org.nz)

Oxfam Novib (Pays-Bas) (www.oxfamnovib.nl)

Oxfam Québec (www.oxfam.qc.ca)

Membre observateur:

Oxfam Brésil (www.oxfam.org.br)



Fair Finance Guide International (FFGI) est un réseau international regroupant un grand nombre d'organisations de la société civile, initié par Oxfam. Il vise à renforcer les engagements des banques et des institutions financières en matière sociale, environnementale et en faveur des droits humains.

FFGI est actuellement actif dans 9 pays: Allemagne, Belgique, Brésil, France, Indonésie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Suède.



Ce document a été produit avec le soutien financier de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement et de la Commission Européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité des organisations signataires et ne reflète pas nécessairement les positions de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement, de la Commission Européenne et de leurs services.



